



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

9^e séance plénière

Mercredi 24 septembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution du camarade Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

Le camarade Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. le camarade Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mugabe (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des États de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont je suis le Président en exercice, et au nom de mon pays, le Zimbabwe, je vous présente nos plus chaleureuses félicitations, M. Oudovenko, à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste de haut niveau est un juste hommage éloquemment rendu à vos qualités diplomatiques personnelles et au rôle important que votre pays, l'Ukraine, joue dans les affaires internationales. Nous sommes certains que, sous

voire direction éclairée, les débats de cette session aboutiront à des résultats importants.

Nous félicitons l'Ambassadeur Razali, Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, d'avoir mis son expérience et sa sagesse au service des différentes sessions extraordinaires et des groupes de travail de l'Assemblée générale qu'il a présidés l'année dernière, notamment dans le domaine de la réforme des Nations Unies.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa vision et sa direction exemplaire de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais le louer tout particulièrement des efforts inlassables qu'il a déployés pour aider les États Membres à transformer l'ONU en un instrument plus dynamique, plus pertinent et plus efficace afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés à mesure que nous nous approchons de la fin de ce millénaire.

L'Afrique a toujours souligné la nécessité de la réforme de l'ONU et des autres instances multilatérales, afin de promouvoir la démocratisation et l'efficacité du processus international de prise de décisions. En fait, nous avons toujours dit que ces instances internationales doivent véritablement être au service des intérêts collectifs des peuples du monde. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de l'ensemble ambitieux des propositions du Secrétaire général, figurant dans le rapport intitulé «Rénover l'Organisation des

Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), qui a été présenté à l'Assemblée. Ces propositions méritent d'être examinées avec sérieux. Nous avons pris acte des propositions que le Secrétaire général a déjà mises en oeuvre ou qu'il envisage de mettre en oeuvre, puisqu'elles relèvent de ses pouvoirs en tant qu'administrateur en chef de l'Organisation. Nous avons également pris acte des propositions qu'il soumet à l'examen des États Membres.

Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec le Secrétaire général et les autres délégations pour veiller à ce que le processus de réformes s'accélère sur la base d'un consensus et d'une participation démocratique. À notre avis, il est essentiel que les réformes aillent au coeur du problème en faisant notamment table rase des arrangements désuets et antidémocratiques pris il y a 50 ans.

La réforme et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité n'est pas seulement souhaitable; elle est indispensable, si l'on veut que le Conseil s'acquitte avec succès de sa mission générale de maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de tous les États. Le fait que les plus grands groupes géographiques et politiques, qui représentent l'écrasante majorité de la population du monde, demeurent sous-représentés et n'ont pas de siège permanent au Conseil est la plus grande anomalie de notre époque, tout comme il est également aberrant que dans notre siècle de lumières, les souhaits de l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale continuent d'être soumis aux caprices et aux diktats de quelques privilégiés qui exercent leur droit de veto.

Pourquoi une petite minorité d'États continue-t-elle d'avoir tant de pouvoir sur la destinée de la majorité des autres États sans leur consentement? Pourquoi d'ailleurs, certains États tentent-ils fréquemment et de manière persistante de saper et de circonvenir l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif de l'ONU, sur des questions d'une importance vitale pour la communauté internationale tout entière? Que faut-il en penser? Devons-nous en conclure que la démocratie et la saine gestion des affaires publiques au niveau international ne devraient être laissées qu'au bon plaisir et aux ordres des puissants? Cette situation qui tourne en dérision les principes démocratiques nobles et sacrés que nous avons à coeur de chérir au niveau national, ne peut assurément pas continuer.

Les chefs d'État et de gouvernement réunis au trente-troisième sommet ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Harare en juin dernier, ont souligné qu'il était urgent de démocratiser le Conseil de sécurité des Nations Unies et que ce processus devrait tenir

pleinement compte de la position de l'Afrique, le plus large groupe continental à l'ONU, pour ce qui est de l'octroi des sièges permanents et non permanents au sein d'un Conseil réformé. Les conclusions de ce sommet corroborent la position du Mouvement des pays non alignés selon lequel l'exercice du droit de veto devrait être limité, voire aboli. Cependant, tant qu'il existera, les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité devraient se voir accorder les mêmes prérogatives et pouvoirs que les membres actuels.

D'autre part, les réformes que l'ONU a entreprises dans le domaine socio-économique revêtent également une importance fondamentale pour l'Afrique. Nous, Africains, sommes d'avis que pour que ces réformes aient un sens et qu'elles soient crédibles, elles devraient viser à renforcer à la fois le rôle central de l'ONU en matière de développement et réciproquement le rôle central du développement dans les préoccupations de l'ONU. Nous sommes profondément convaincus que la libre entreprise joue un rôle moteur dans le développement économique; il n'en reste pas moins que les tentatives visant à reformuler un mandat exclusivement politique pour l'ONU marginaliseraient son rôle dans le développement, tout en donnant libre jeu aux forces aveugles du marché et au capital financier. Cela va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et il importe de s'opposer à de telles tentatives.

L'ONU a besoin d'un montant suffisant de ressources financières si l'on veut qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat, compte tenu notamment des responsabilités toujours plus lourdes qu'elle doit assumer. C'est pourquoi il est importe de veiller à ce que les États Membres acquittent leurs contributions en respectant les échéances fixées. Les initiatives unilatérales menées en vue d'ajuster le barème des quotes-parts ou de bloquer des fonds destinés à certains programmes des Nations Unies sapent les fondations mêmes de l'Organisation et ne devraient donc pas être tolérées.

Dans le domaine du désarmement, nous nous félicitons de l'adoption à la Conférence d'Oslo, qui vient de se conclure, d'un projet de traité sur l'interdiction au niveau mondial des mines antipersonnel. L'appui considérable qu'a reçu ce traité témoigne éloquemment de la détermination de la communauté internationale de se débarrasser de ces armes meurtrières qui ont tué ou mutilé des millions d'innocents dans le monde entier. L'Afrique, qui a une des concentrations les plus importantes de mines antipersonnel et qui compte probablement le plus grand nombre de victimes de ces armes, se plaît à s'associer à ce consensus international. Nous espérons que ceux qui se tiennent à

l'écart du processus d'Ottawa, reviendront sur leur position et qu'ils décideront de signer le traité lorsqu'il sera ouvert à la signature en décembre prochain.

Ces dernières années, le continent africain a été soumis à un double processus de réformes économiques et politiques. Ces réformes ont abouti dans plusieurs pays à une plus grande démocratisation et à des taux de croissance économiques accrus. Au niveau politique, la démocratie et la saine gestion des affaires publiques ont pris racine sur notre continent. Ces dernières années ont été marquées dans plusieurs régions de l'Afrique par la fin des dictatures et des gouvernements militaires qui ont cédé la place à des gouvernements ayant à coeur de donner à leurs peuples les moyens de participer à la vie politique. Dans le domaine économique, les programmes d'ajustement structurel ont non seulement stimulé des taux de croissance élevés allant de 5 à 10 % par an, mais ils ont également créé un environnement de plus en plus propice à l'investissement direct étranger et à une plus large participation du secteur privé dans nos économies. La plupart des pays ont également conclu des traités d'investissement multilatéraux et bilatéraux avec les pays développés et les pays en développement.

Aux niveaux des sous-régions et du continent, l'Afrique prend des mesures sans précédent pour avoir plus de maîtrise de sa destinée, grâce à l'intégration économique. La rencontre historique d'Harare en juin dernier, à l'occasion de la session d'inauguration de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a représenté un jalon important dans les efforts qui sont déployés en Afrique pour bâtir un avenir stable et prospère pour leurs peuples. Cette réunion a contribué à renforcer la Communauté économique de l'Afrique australe grâce à la conclusion de protocoles avec des organisations sous-régionales, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), entre autres, qui constituent les pièces maîtresses essentielles pour devenir une communauté économique viable au niveau du continent.

Néanmoins, pour que ces efforts soient couronnés de succès, il importe au plus haut point que l'Afrique reçoive l'appui et la coopération nécessaires de ses partenaires du développement et également, bien sûr, de l'ensemble de la communauté internationale. Nous ne devons jamais sous-estimer les obstacles énormes auxquels se heurtent les économies africaines. La dette extérieure de l'Afrique, et le lourd fardeau que représente le remboursement de cette

dette, continue de drainer nos économies des capitaux tellement nécessaires au développement. Les ressources sous forme de remboursement de la dette qui quittent le continent sont bien plus nombreuses que celles qui y entrent sous forme d'aide. Il faut donc que les institutions financières internationales adoptent une approche unifiée et coordonnée à l'égard du problème de la dette africaine pour aider à redresser la situation. Il ne peut y avoir de meilleur moment que maintenant pour que la communauté internationale complète nos propres efforts afin que les dividendes de la paix tant attendus parviennent enfin à nos peuples.

L'investissement étranger direct en Afrique doit continuer d'être complété par l'aide publique au développement. Aussi sommes-nous gravement préoccupés par le constant déclin de cette aide, qui est passée de 0,34 % en 1992 à 0,25 % en 1996. Nous félicitons les pays qui ont réussi à dépasser l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement et nous engageons les autres pays à faire de même. Nous nous félicitons des nouvelles initiatives concernant l'Afrique, qui ont récemment été annoncées dans les domaines du commerce, des investissements et du développement des infrastructures. Elles font suite à la reconnaissance du fait que l'Afrique risque d'être marginalisée si l'on ne trouve pas un moyen novateur d'appuyer ses efforts de développement.

Pour ce qui est des situations de conflits, l'Afrique connaît toujours de nombreux revers. La situation en Sierra Leone, où une junte militaire a renversé le Gouvernement démocratiquement élu de ce pays en mai dernier, est pour nous un sujet de vive préoccupation. Réunie à Harare pour son trente-troisième sommet, l'Organisation de l'unité africaine a condamné sans équivoque le coup d'État et exigé le rétablissement immédiat et inconditionnel du Gouvernement constitutionnel de la Sierra Leone. Le message de l'Afrique est on ne peut plus clair. L'époque des dictatures militaires est révolue. L'Afrique ne peut pas accorder et n'accordera pas la moindre légitimité aux régimes qui, bon gré mal gré, font fi de la primauté du droit et des aspirations légitimes de leurs peuples. Nous demandons à la communauté internationale de ne pas conforter ces juntes militaires au nom de l'aide humanitaire et d'être résolument aux côtés de l'Afrique pour leur refuser toute reconnaissance.

L'Afrique est tout aussi préoccupée par les crises en République du Congo (Brazzaville), en Somalie, au Soudan, au Sahara occidental, au Burundi et aux Comores. Nous prenons acte à cet égard de l'initiative que les Nations Unies ont prise par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. James Baker. Cette initiative, que

nous appuyons, vise à trouver une solution durable au problème de la République arabe sahraouie démocratique.

Par l'intermédiaire de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'OUA oeuvre sans relâche pour trouver des solutions africaines à ces problèmes africains. Nous demandons à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les initiatives de l'Afrique visant à résoudre ces conflits et à renforcer la capacité de l'OUA en matière de diplomatie préventive et de règlement des différends.

Nous trouvons encourageant que les Nations Unies restent engagées en Angola et nous nous félicitons de l'adoption, le mois dernier par le Conseil de sécurité, de la résolution 1127 (1997), qui demande à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de respecter le Protocole de Lusaka. L'Afrique et la communauté internationale dans son ensemble se sont réjouies que les élections au Libéria se soient déroulées dans de bonnes conditions et nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du rôle important qu'elle a joué pour ce qui est d'aider à mettre fin au conflit.

Nous louons le peuple de la République démocratique du Congo pour les événements positifs qui se sont produits dans ce pays et nous nous félicitons de la volonté de son gouvernement de rétablir et de défendre la démocratie et les principes démocratiques. Après tant de décennies de dictature et de pillage, il est évident que le redressement et la reconstruction du pays ne seront pas tâche facile. Le peuple de la République démocratique du Congo a besoin de notre appui dans ses efforts pour rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

De fait, ce sont des droits de l'homme aussi élémentaires que le droit à la nourriture et au logement, mais aussi à la paix, à la sécurité et à la stabilité, que le peuple de la République démocratique du Congo réclame à la communauté internationale en cette heure où il en a tellement besoin. Si les enquêtes sur des massacres qui auraient eu lieu au Congo sont certes importantes, les nobles principes de la paix, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques que nous chérissons tous ne pourront être appliqués dans ce pays que si la communauté internationale lui apporte son appui immédiat.

En ce qui concerne le différend entre la Jamahiriya arabe libyenne, d'une part, les États-Unis et la Grande-Bretagne, d'autre part, à propos de la question de Lockerbie, le sommet de l'OUA a exprimé l'espoir que le Conseil

de sécurité étudie les moyens de résoudre rapidement ce différend.

Le processus de paix au Moyen-Orient est sérieusement menacé par le refus d'Israël de geler la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés. Il existe un risque bien réel de compromettre les importants acquis obtenus jusqu'à présent dans cette région du monde. Nous invitons les parties au processus de paix à faire preuve de bonne foi et à donner sa chance à la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre conviction que le processus de réforme des Nations Unies est entré dans une phase cruciale. Nous avons toujours pensé que l'ONU, en tant qu'organisme vivant, devait pouvoir répondre à l'évolution de son environnement. Aussi espérons-nous que nous pourrions faire rapidement des progrès. L'Afrique aspire à ces réformes, car une Organisation des Nations Unies qui défend les valeurs et les intérêts universels répond aux besoins urgents des régions les moins développées du monde et reste au service de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Zimbabwe de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Kiro Gligorov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Kiro Gligorov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, S. E. M. Kiro Gligorov, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Gligorov (*parle en macédonien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous féliciter de votre élection à la présidence de la cin-

quante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et je vous souhaite de vous acquitter avec succès de cette importante et noble mission. Je me réjouis tout particulièrement que l'Assemblée générale ait élu un représentant très compétent de l'Ukraine à cette très haute fonction. L'Ukraine est un pays ami avec lequel l'ex-République yougoslave de Macédoine entretient des liens de coopération fructueux.

La République de Macédoine attache une grande importance à la présente session. À l'aube du XXI^e siècle, l'interdépendance de la paix et du développement mondial est une norme à respecter. Il est dangereux que certains pays se développent alors que d'autres ne cessent de reculer. Cette tendance ne peut qu'entraîner des conflits, des luttes d'intérêts et même des guerres. Par conséquent, il n'y a pas d'autre solution que de renforcer la paix en favorisant la coopération internationale, et notre Organisation endosse la lourde responsabilité d'être plus efficace et plus axée sur les questions fondamentales. C'est là l'orientation que la délégation de la Macédoine entend suivre.

Je me réjouis de voir à la tête de cette Organisation M. Kofi Annan, un réformateur très compétent et convaincu du rôle irremplaçable des Nations Unies, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Son programme de réforme des Nations Unies, présenté dans son rapport du mois de juillet 1997, est l'une des grandes questions d'actualité pour l'Organisation. Nous pensons que les changements importants proposés tiennent compte d'une considération fondamentale : les Nations Unies doivent rester une institution démocratique qui représente les intérêts de tous les États Membres. À l'instar du Secrétaire général, nous souhaitons que cette Organisation soit le catalyseur de nouveaux changements, un véritable centre où les pays peuvent harmoniser leurs actions pour édifier un monde meilleur. Que l'Organisation des Nations Unies devienne vraiment une institution de ce genre, dépend de nous tous et la République de Macédoine continuera d'apporter sa contribution en ce sens. À cet égard, les priorités qui se font jour sont les suivantes : une Assemblée renforcée, la réforme des organes de l'ONU et surtout, du Conseil de sécurité, une réduction du nombre des organes spéciaux, une plus grande transparence dans le fonctionnement et un contrôle optimal du budget et des dépenses de l'Organisation ainsi que des contributions.

Je voudrais à présent aborder les tâches prioritaires des Nations Unies pour l'avenir immédiat. Il s'agit de missions qui ne peuvent passer à l'arrière-plan à cause de la réforme. En fait, les réformes de l'ONU doivent viser un règlement plus efficace des questions ardues qui affligent la commu-

nauté internationale. La crédibilité de l'Organisation en est largement tributaire car il faudra, dans un avenir immédiat, consacrer beaucoup d'énergie à éteindre les foyers de crises et de conflits dans le monde et à en prévenir de nouveaux.

Les Nations Unies se sont fait une réputation en menant avec succès des opérations de maintien de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma plus profonde reconnaissance pour la présence de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine. Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous les participants à cette opération, qui a permis d'éviter un débordement du conflit de certaines régions de l'ex-Yougoslavie dans mon propre pays.

En ce qui concerne la crise albanaise, mon pays a toujours considéré comme nécessaire la présence effective de forces de maintien de la paix des Nations Unies. La coopération entre le Gouvernement de la Macédoine et la FORDEPRENU, l'une des opérations de prévention les plus réussies de l'histoire des Nations Unies, est tout à fait excellente. Je me réjouis encore plus de voir les mêmes conclusions dans le rapport du Secrétaire général. La mission de la FORDEPRENU est en cours et nous pensons qu'elle doit se poursuivre car la présence de forces de maintien de la paix en Macédoine constitue non seulement un barrage s'opposant au débordement de crises dans les Balkans mais également, une force pour la paix, la sécurité et la stabilité dans les régions méridionales du pays.

À cet égard, la République de Macédoine a accueilli avec satisfaction et suit de près la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. C'est pour nous une question de principe que les criminels de guerre mis en accusation soient traduits en justice. La communauté internationale, incarnée par les Nations Unies, ne saurait tolérer l'échec de l'Accord de Dayton. Il importe donc que l'Organisation soit plus déterminée dans son engagement, en coordination avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne, pour appuyer le processus de paix. Je soulignerais que cet effort se caractérise en grande partie par la normalisation des relations entre les pays de la région des Balkans sur la base du bon voisinage et du respect mutuel. Dans la limite de ses capacités, la République de Macédoine a apporté et continuera à apporter sa plus grande contribution à cette fin.

À l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée figurent l'instauration de relations de bon voisinage entre les pays des Balkans, conformément à la résolution 50/80, adoptée suite à la proposition que nous avons formulée à la cinquante et unième session de l'Assemblée généra-

le, et l'élection des nouveaux membres au sein du Conseil de sécurité pour la période 1998-1999. Qu'il me soit permis d'aborder ces questions brièvement.

Tout au long du XXe siècle, les Balkans n'ont cessé d'être une source de préoccupation pour la communauté internationale, en raison des nombreuses guerres qui ont été menées dans la région. La République de Macédoine a opté pour la paix sans équivoque. Dans ce contexte, nous menons une politique de bon voisinage et de coopération mutuelle avec tous les pays des Balkans. En témoignent les résolutions 48/84 et 50/80 B proposées par la République de Macédoine et parrainées par de nombreux pays des Balkans — et par d'autres également — et adoptées avec l'appui et un large consensus de l'Assemblée générale. La République de Macédoine s'engage à respecter l'intégrité et la souveraineté territoriales des États des Balkans et l'inviolabilité des frontières internationales, et à promouvoir la coopération mutuelle dans tous les domaines. Nous sommes particulièrement favorables à l'adhésion institutionnelle et fonctionnelle des Balkans au processus d'intégration européen. À cette session, notre délégation présentera un projet de résolution pour l'instauration de relations de bon voisinage dans les Balkans. J'espère que l'Assemblée générale l'adoptera à l'unanimité.

En 1994 déjà, mon pays, la République de Macédoine, a soumis sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité, présentée par le groupe des pays de l'Europe orientale pour la période 1998-1999. J'ai également annoncé notre candidature lors de mon allocution devant l'Assemblée l'an dernier. Je suis heureux qu'un grand nombre de Membres des Nations Unies aient compris nos motivations et nos arguments et aient appuyé la nécessité d'élire un pays des Balkans au Conseil de sécurité. Nous apprécions grandement l'appui et la confiance que l'Assemblée donnera, espérons-le, à notre candidature. Nous voudrions apporter notre propre contribution aux activités du Conseil de sécurité et de l'Organisation dans son ensemble en y incorporant notre approche politique de la paix et de la démocratie dans des domaines qui relèvent de la compétence de ces deux organes. Je voudrais assurer l'Assemblée que notre délégation auprès du Conseil de sécurité agira dans le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Lors de la prochaine période, les problèmes dans les Balkans et la situation générale régnant dans cette région continueront de préoccuper les institutions des Nations Unies. C'est là une réalité. C'est pourquoi il est tout à fait logique que la République de Macédoine, en tant que pays des Balkans, soit élue à cette fonction. Ce sera un grand honneur pour nous d'assumer cette responsabilité et,

en même temps, un lourde obligation à laquelle nous nous préparons depuis longtemps.

Le processus de transformation démocratique en cours dans de nombreux pays du monde se poursuivra sans nul doute au même rythme au XXIe siècle. Cette tendance aura inévitablement une influence sur la nature des relations internationales générales et globales au niveau mondial. Les Nations Unies et les autres institutions de son système doivent immanquablement participer à cette évolution. Ce n'est qu'en respectant les règles de droit international et la situation réelle sur le terrain que nous pourrions créer un monde meilleur et plus humain et renforcer notre confiance dans l'Organisation. Je suis sûr que les réformes qui ont été annoncées, ou plutôt leur mise en oeuvre systématique, permettront à l'ONU de s'affirmer davantage et de s'engager à combattre les politiques de force et de domination et à promouvoir la paix, la coopération et le développement équilibré de tous les pays et les peuples. En un mot, nous sommes sûrs que de la sorte, l'Organisation sera encore plus à la hauteur des objectifs et idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Kiro Gligorov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 4e séance plénière, la liste des orateurs sera close aujourd'hui à 18 heures.

Allocution de S. E. M. Inder Kumar Gujral, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de l'Inde

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

M. Inder Kumar Gujral, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde, S. E. M. Inder Kumar Gujral. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gujral (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir tout particulier pour moi que de vous voir présider l'Assemblée générale. En tant qu'Ambassadeur dans l'ex-Union soviétique pendant cinq ans, j'ai été associé pendant longtemps avec l'Ukraine, et je garde les souvenirs les plus chers de plusieurs visites effectuées dans votre beau pays. Vous présidez une assemblée qui va discuter de questions cruciales dont est saisie la communauté internationale, et votre expérience et votre conduite seront très précieuses. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, du dévouement dont il a fait preuve durant sa présidence pour faire progresser nos travaux. Je suis également ravi de voir ici le Secrétaire général.

En Inde, nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'accession de notre nation à la liberté. Les ancrages constitutionnels et les formes démocratiques — que le nouvel État-nation a acceptés et adoptés — reposent largement sur l'expérience et le génie de la civilisation. Cela explique la stabilité, la cohérence et l'unité créatrice de la grande société indienne, qui est un monde en soi. L'expérience nous a profondément convaincus que, s'il existe des valeurs et des aspirations universellement partagées, il ne peut y avoir de préceptes rigides. L'image que nous avons de l'ONU est celle d'un creuset où nous fondons nos contributions individuelles à une civilisation mondiale, tout en reconnaissant néanmoins la variété des expériences historiques et culturelles que nous y apportons.

La guerre froide a jeté précocement une ombre sur l'Organisation, créant une situation de polarisation idéologique. Le Mouvement des non-alignés a rejeté ce carcan de rigidité, en présentant une autre solution responsable et indépendante au monde. Cela reste vrai, et le Mouvement des non-alignés garde sa validité et sa pertinence, même après la disparition des rivalités de bloc. Le non-alignement n'était pas un sous-produit de la guerre froide. Il exprimait alors le besoin irrésistible des nations jadis colonisées et privées de pouvoir d'action d'avoir une voix, une optique et un programme dans un monde politiquement et économiquement inégal et inéquitable. Aujourd'hui, il reste la voix de la raison et de l'engagement constructif pour les temps à venir, qui exige que toutes les parties contribuent à une cause commune afin que leurs intentions soient convergen-

tes quant aux préoccupations mondiales vitales, voire décisives.

Depuis la création de la Charte des Nations Unies, le monde aurait dû changer bien davantage que cela n'a été le cas dans le demi-siècle qui s'est écoulé. La décolonisation est presque complète, mais les cicatrices de la décolonisation demeurent. Le présent porte le lourd fardeau du passé. L'Afrique du Sud est libre, mais le racisme souvent mêlé de xénophobie relève son visage hideux parmi nous. Le développement et la croissance — et même la dignité humaine — restent pour la plus grande partie du monde un rêve lointain. Nous devons constamment nous demander ce que nous pouvons réellement faire à l'ONU pour réaliser les rêves de centaines de millions de personnes, comment nous pouvons faire de l'ONU une organisation plus dynamique pour l'ensemble de la communauté mondiale, à une époque où nous en avons plus que jamais besoin, une ONU mieux équipée pour répondre pleinement aux défis du prochain siècle.

En tant qu'organisation, l'ONU doit également évoluer et s'adapter à un environnement qui change rapidement, pour mieux répondre aux besoins fondamentaux de la communauté mondiale. En tant que pays qui accorde une grande importance à la capacité des Nations Unies de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, et au développement — deux priorités cruciales pour la communauté mondiale — l'Inde, comme d'autres, porte un intérêt vital à une ONU qui est constamment à l'écoute des besoins de ses États Membres et se prépare à mieux y répondre. Nous croyons que c'est là l'objectif de la réforme. Nous sommes donc très satisfaits que le Secrétaire général, immédiatement après avoir pris ses fonctions, ait fait de la réforme l'une de ses priorités, et nous le félicitons de cet engagement. Dans les sept premiers mois de son mandat, il a présenté une série de propositions d'une envergure et d'une portée impressionnantes. Nous sommes maintenant saisis de ces propositions, et nombreux sont ceux qui ont décrit cette session comme une Assemblée générale de la réforme. À cet égard, Monsieur le Secrétaire général, je vous présente mes vœux de réussite.

Nous jugeons le programme de réforme à la lumière des mesures que j'ai décrites. Nous appuyons toutes les propositions qui, à notre avis, feront progresser ou amélioreront la capacité du Secrétariat de répondre aux directives de la communauté internationale. Nous exprimerons nos idées de manière constructive afin de renforcer le processus et l'orientation de la réforme au profit de la communauté mondiale tout entière et de l'Organisation qui la représente. La réforme pour nous n'est pas simplement une entreprise visant à élarger le budget de l'ONU. Bien au contraire, les

réformes doivent contribuer au renforcement de l'ONU et à sa capacité de répondre efficacement aux priorités identifiées par l'écrasante majorité de ses membres.

La crise à laquelle est confrontée l'ONU se manifeste de nombreuses façons. L'incapacité de certains d'honorer leurs engagements contractés au titre de la Charte, et l'exigence de conditions préalables pour les tenir se sont soldées par une crise financière. L'ONU n'a pas les moyens d'exécuter des programmes qui répondent aux besoins et aux priorités de ses membres, au moment précis où ces programmes sont cruellement nécessaires. Il s'ensuit que l'ONU risque d'être marginalisée alors qu'elle est une instance mondiale où peuvent être prises des décisions qui répondent véritablement aux défis de la mondialisation. Il ne faut pas rechercher la solution dans une réforme au coup par coup, mais dans l'instauration de la confiance entre les nations, et dans l'acceptation du fait que dans les relations internationales les principes démocratiques doivent être la norme, alors qu'ils sont de plus en plus acceptés dans la conduite des affaires publiques au plan national.

À notre avis, la paix et la sécurité internationales et le développement sont inextricablement liés. Il est impossible d'assurer l'un sans l'autre. Ces six ou sept dernières années on a mis de plus en plus l'accent sur les aspects politiques des tâches de développement, tels que la démocratie et les droits de l'homme. Si les causes sous-jacentes du sous-développement, la pauvreté et l'aliénation sociale, ne sont pas traitées efficacement et éliminées, cette démarche sera vaine. Par conséquent, l'objectif le plus important que l'ONU doit se fixer est la promotion d'une croissance économique durable dans les pays en développement, qui conduira à l'élimination de la pauvreté et effacera les tensions et les pressions qui ont entraîné l'effondrement des pouvoirs publics et de l'ordre social dans plusieurs États, des conflits entre États. La paix et la stabilité internationales ne seront renforcées que lorsque tous les pays jouiront d'un niveau minimum d'autonomie et de bien-être économiques. C'est pourquoi nous croyons que toute proposition de réforme de l'ONU doit avoir pour idée maîtresse que la promotion du développement économique durable est la principale question intersectorielle des programmes du Secrétariat. Nous croyons qu'il y a suffisamment de directives intergouvernementales pour permettre au Secrétariat d'adapter les programmes à cette fin.

L'universalité des droits de l'homme, principe envers lequel nous nous sommes tous engagés, il y a près de cinq ans, à Vienne, trouve son expression à un premier niveau, dans les normes internationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que dans les efforts

collectifs que nous déployons pour faire respecter ces normes. À un niveau plus élevé, cette universalité s'illustre dans la quête de différentes civilisations, des moyens propres à protéger la dignité humaine de chacun. L'an prochain, quand nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons nous poser la question de savoir si les idéaux consacrés dans la Déclaration sont devenus une réalité pour tous les peuples du monde. Pour ce faire, nous devons établir la confiance dans un processus qui encourage l'introspection et l'autocritique, le dialogue et la consultation, plutôt que la confrontation et le jugement. La Déclaration invite à instaurer un ordre mondial dans lequel les êtres humains jouiront de la liberté d'expression et de croyance, ce qui implique le droit de ne pas être inquiétés pour ses opinions et le droit à un niveau de vie suffisant en tant qu'aspirations les plus élevées des individus. Elle reconnaît l'importance des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que leur interdépendance avec les droits civils et politiques. La pleine réalisation de tous ces droits est ce qui donne un véritable sens à la quête de la dignité humaine telle que consacrée dans la Déclaration universelle.

L'approche de l'Inde en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de l'homme s'inspire de la vision intégrée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Constitution indienne. Un cadre constitutionnel fort, des mesures de sauvegarde qui se renforcent mutuellement, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce cadre, une politique de transparence et une attitude positive envers la société civile, ainsi qu'une coopération avec le mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies — en particulier avec les organes créés en vertu de traités — sont les principaux éléments de cette approche à l'égard des droits civils et politiques. La lutte contre la pauvreté et le sous-développement, la sensibilisation aux droits, et une politique d'action correctrice, tendant à élever le niveau de vie des groupes socialement et économiquement vulnérables sont des domaines tout aussi importants, sinon plus.

C'est là une tâche complexe, en particulier dans un pays ayant la diversité de l'Inde. Bien souvent, là où l'État a échoué, la société civile intervient. En Inde, comme ailleurs, des individus accomplissent des miracles en travaillant en marge des systèmes établis et en dépassant les schémas traditionnels de la pensée. L'exemple le plus touchant de notre époque est sans nul doute celui de cette femme frêle, vêtue d'un sari : Mère Teresa. Sa compassion impénétrable et son contact apaisant manqueront désormais à des millions d'Indiens. Qu'il me soit permis de rendre hommage à celle qui s'était faite l'apôtre de la charité, qui venait en aide et apportait l'espoir à des millions de person-

nes vivant dans la pauvreté et la souffrance, pas seulement en Inde, mais partout dans le monde.

Si le développement doit être notre objectif suprême, nous avons également besoin pour l'atteindre de paix, de stabilité et de sécurité. Au cours des 50 dernières années, les dangers nous menaçant sont devenus de plus en plus terrifiants, plus encore que ceux qui n'ont cessé de menacer l'humanité tout au long de son histoire. La mise au point d'armes nucléaires, chimiques et biologiques a rendu possible la destruction de populations entières. En tant que communauté internationale, nous avons décidé d'interdire la fabrication, la possession et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques.

Cependant, pour ce qui est des armes de destruction massives capables de réduire à néant l'humanité tout entière, la communauté mondiale n'a vécu que trop longtemps de promesses sans lendemain. Les prétextes avancés pour défendre le maintien des arsenaux nucléaires — qui ont toujours été contestables — ne sont plus invoqués. Mais de simples traités de non-prolifération présentés comme mesures en faveur du désarmement ne servent qu'à engendrer un monopole nucléaire. Aucun progrès crédible vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires ne peut être envisagé, et à cet égard ce n'est certes pas sur ceux qui sont censés montrer l'exemple qu'il faut compter. Nulle justification ne peut être invoquée, contrairement à ce qui se faisait durant la période de la guerre froide.

La patience de la communauté mondiale — telle qu'elle a été exprimée par la Cour internationale de Justice par les voix éclairées de ceux qui antérieurement ont cru en la dissuasion, par l'opinion politique et publique ainsi que par d'importantes initiatives volontaires — commence à fléchir. Les puissances dotées de l'arme nucléaire doivent dire au monde pourquoi ils ont besoin d'armes nucléaires. L'opinion mondiale veut une convention sur les armes nucléaires — comme cela a déjà été le cas pour la catégorie des armes biologiques et chimiques — et ne lâchera pas prise tant qu'elle n'aura pas atteint cet objectif. Nous lançons ici un appel aux États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils alignent leurs politiques sur la volonté du monde. Nous considérons que l'Organisation des Nations Unies est l'instance où la communauté internationale doit continuer à demander le désarmement nucléaire universel, et nous attendons donc des programmes du Secrétariat qu'ils contribuent à la réalisation de cet objectif intergouvernemental.

En vertu de la Charte, le Conseil de sécurité a été créé en tant qu'organe auquel les membres de l'Assemblée ont

conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a été en mesure de jouer un rôle plus actif dans l'exercice de ses responsabilités. Cependant, on perçoit souvent les mesures adoptées par le Conseil comme des mesures n'ayant pas toujours reflété les sentiments de l'ensemble des Membres. Il est donc impératif — et le moment en est venu — que le Conseil intègre en tant que membres permanents des pays en développement qui sont en mesure de contribuer sensiblement à ses travaux grâce à leurs opinions et à leurs expériences historiques ainsi que grâce à leurs valeurs et à leurs civilisations. De cette manière, les décisions du Conseil refléteront vraiment la large représentation de l'Organisation des Nations Unies. Sinon, les activités du Conseil seront perçues comme étant de moins en moins représentatives, et ce, à une époque où il lui est précisément demandé d'agir beaucoup plus souvent qu'auparavant au nom de la communauté mondiale.

Depuis la session de 1994 de l'Assemblée générale, l'Inde a fait savoir qu'elle était prête à accepter les responsabilités qui incombent aux membres permanents du Conseil. Nous sommes la plus grande démocratie du monde, notre civilisation est riche en traditions et réalisations anciennes; notre vision du monde est fondée sur une inspiration universaliste, un mode de gouvernement participatif, le respect de la diversité et du pluralisme et une volonté d'oeuvrer concrètement aux affaires mondiales. Tout cela ne peut que constituer un atout pour un Conseil de sécurité élargi. La position de l'Inde en tant que l'une des principales puissances économiques mondiales serait progressivement renforcée et nous sommes prêts à assumer pleinement les responsabilités qui incombent à tout membre permanent du Conseil. La participation de longue date de l'Inde aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies témoigne à la fois du dévouement et du professionnalisme des soldats indiens et de la volonté politique du Gouvernement de contribuer activement à ces opérations.

Notre détermination de continuer d'entretenir des liens étroits avec nos voisins et de renforcer la confiance et la coopération avec ces derniers, tout en reconnaissant pleinement que nous sommes le plus grand pays de la région, en termes non seulement de taille et de population mais aussi en termes de capacités économiques, est la pierre angulaire de notre politique étrangère. La main que nous tendons est une main amicale; nous ne le faisons pas dans un esprit de réciprocité, mais de bonne foi. C'est dans le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, peu importe sa taille et sa capacité, que nous attendons la réciprocité. Nous cherchons à faire progresser la cohésion, la synergie et la bonne volonté dans notre région,

afin que nous puissions tous pleinement participer aux changements dynamiques dont le monde est témoin aujourd'hui, et en tirer profit. Et notre approche a contribué à faire naître une tendance à la coopération dans la région.

En tant qu'économie importante et diversifiée, nous établissons de nouveaux partenariats qui vont au-delà de la région et revitalisent les anciens liens culturels et commerciaux. Cela se manifeste au niveau politique par l'intérêt avec lequel nous appuyons activement le processus de paix au Moyen-Orient — nos liens avec le monde arabe sont profondément enracinés dans l'histoire — et nos liens fraternels étroits avec les pays en développement en général et avec l'Afrique en particulier. Dans la vaste région qui nous avoisine et avec laquelle nous partageons une histoire commune, nous avons renforcé notre engagement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en tant que partenaire à plein temps et que participant au Forum régional de l'ANASE.

Tout en entretenant des relations traditionnelles avec les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et le Japon, nous avons également renforcé les tendances globales à la coopération régionale en encourageant activement la coopération entre les pays de l'océan Indien et en essayant de rétablir les liens culturels et commerciaux qui existaient depuis des temps immémoriaux et ont été brisés à l'époque coloniale.

La société mondiale s'efforce de trouver un équilibre entre les tendances divergentes créées par les forces de la mondialisation, du nationalisme et du sous-nationalisme. Il est en fait difficile de voir comment il serait possible de les équilibrer et elles doivent cependant l'être sinon les possibilités d'une conflagration internationale seront considérables. Il est donc absolument nécessaire de faire preuve de la plus grande prudence pour empêcher les États-nations établis d'être déstabilisés par une poussée trop rapide de la mondialisation ou par la montée d'exigences sous-nationales. Nous estimons qu'il s'agit là d'un défi que nous devons relever collectivement et individuellement.

Le terrorisme est une menace mondiale qui pèse sur la paix internationale et auquel les démocraties libres sont particulièrement vulnérables. Il tue sans discrimination des innocents, répand la peur chez les autres et brise l'existence pacifique et la croissance normale de communautés entières. Le terrorisme doit être considéré comme une abomination par la communauté internationale car il représente l'antithèse de tous les idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Son véhicule principal est la violence; son objectif est la destruction et non le développement; ses doctrines

sont fondées sur l'intolérance; et s'agissant des moyens qu'il utilise et les effets qu'il produit, il détruit totalement les droits de l'homme.

L'incitation au terrorisme ainsi que la complicité et la participation au terrorisme au-delà des frontières sapent le système international. Et, en dépit du fait que très peu de sociétés échappent à ses griffes, nous n'avons pas encore élaboré de stratégie mondiale pour lutter contre ce fléau. La volonté fait défaut. Il importe que nous la trouvions, ne serait-ce que parce que le terrorisme est un réseau mondial, s'étendant sur tous les pays et continents et nouant rapidement des liens avec l'autre menace mondiale que représentent les stupéfiants. L'Inde voit dans sa région à quel point ce mélange de terrorisme et de stupéfiants est un poison violent. L'Organisation des Nations Unies devrait être le chef de file dans l'adoption de mesures mondiales vigoureuses en vue d'éliminer ces fléaux.

La protection et la sauvegarde de l'environnement est un domaine auquel nous accordons tous la plus grande importance. L'engagement envers un partenariat mondial afin d'empêcher une nouvelle dégradation de l'environnement pris lors du Sommet de Rio en 1992, a été réitéré et la nécessité d'une mise en oeuvre efficace d'Action 21 réaffirmée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin dernier. Tous les éléments d'Action 21 doivent être intégralement mis en oeuvre et nous devons en accélérer le processus. Toute mise en oeuvre partielle ou incomplète porterait atteinte non seulement à la coopération internationale en la matière mais également à la stabilité menacée de l'environnement fragile de la Terre. À cet égard, nous espérons que l'esprit de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Mandat de Berlin seront intégralement inclus dans le protocole ou l'instrument juridique qui se dégagera de la Conférence de Kyoto qui aura lieu en décembre 1997.

Les domaines que je viens d'aborder constituent d'énormes défis qu'aucun pays n'a la capacité de relever seul. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que l'ONU, aujourd'hui plus que jamais, soit l'instance dans laquelle nous pouvons mettre en commun les idées créatrices et les leçons de nos expériences et qu'elle nous aide à comprendre et à relever ces défis. C'est là la raison ultime de la réforme. Nous serons prêts à conjuguer nos efforts avec les autres pays pour façonner l'ONU à l'image de nos aspirations collectives et en faire un instrument fiable qui relèvera les défis du siècle prochain.

Je me rappelle que le premier Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru avait déclaré ici en 1960 devant l'Assemblée générale lors de sa quinzième session :

«Le principal but des Nations Unies est de bâtir un monde sans guerre, un monde fondé sur la coopération des nations et des peuples. Il ne s'agit pas simplement d'un monde où la guerre est empêchée par l'équilibre des forces armées. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus profond. Il s'agit d'un monde où les grandes causes de guerre ont été éliminées et où les structures sociales qui ont été édifiées permettent une coopération pacifique à l'intérieur de la nation ainsi qu'entre les nations.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 882e séance, par. 117*)

C'est dans cet esprit que nous devrions aborder les tâches dont nous sommes saisis. J'espère et je prie pour que sous votre conduite, Monsieur le Président, et sous celle, courageuse, du Secrétaire général ces objectifs seront atteints.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Inder Kumar Gujral, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole de S. E. M. Klaus Kinkel, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Kinkel (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir accédé à cette haute fonction. Des décisions importantes doivent être adoptées au cours de cette session et je vous souhaite plein succès dans la conduite de ces débats.

Je tiens à remercier l'Ambassadeur Razali de sa détermination exceptionnelle. Il nous a tous fait prendre conscience de la lourde responsabilité que nous portions lors de cette phase de la réforme. Le Secrétaire général par la manière remarquable dont il a présenté ses propositions de réforme, a souligné davantage cette responsabilité.

C'est à l'Assemblée générale, plus que partout ailleurs, que nous avons l'intime conviction, quelles que soient nos

origines et la couleur de notre peau, d'avoir un destin commun et d'avoir tous, Nord et Sud, petits pays et grands pays, besoin les uns des autres.

Des millions d'individus de par le monde, et particulièrement nos jeunes, se demandent si nous, hommes politiques et représentants venus de 185 pays, en avons tiré les conséquences; si nous pouvons mobiliser la volonté politique en vue d'une action commune pour améliorer leur sécurité, pour leur donner de meilleurs débouchés dans la vie, et pour garantir leurs droits, ou si nous continuerons de dilapider et de détruire, à leurs dépens, les sources naturelles de la vie humaine. Ceux d'entre nous qui ont des enfants adultes savent à quel point leur génération est devenue sceptique devant les capacités de la classe gouvernante. C'est une bonne raison pour que nous nous arrêtons un instant, pour réfléchir et agir, tout de suite.

Le monde dont nous parlons ici aujourd'hui et le monde que nous aidons à façonner n'est pas notre monde à nous seuls. Nous devons le préserver pour les générations futures. Et nous ne pourrions le faire qu'en unissant nos efforts. Car nous ne formons qu'une seule communauté mondiale qui doit survivre unie. Nous sommes tous dans le même bateau, notre planète bleue vulnérable, et nous n'avons qu'un seul avenir commun, bon ou mauvais. C'est la réalité à laquelle nous devons faire face à l'aube du troisième millénaire, et c'est la raison pour laquelle les politiques responsables ne sont pas utopiques. En fait, à notre époque, c'est la seule démarche réaliste.

Les fonds et programmes de l'organisation mondiale, c'est-à-dire, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial, distribuent en tout quelque 4,6 milliards de dollars sous forme d'aide économique et sociale. Cela représente 80 cents pour chaque habitant de la terre. Par contre, en 1994, les gouvernements du monde ont consacré environ 767 milliards de dollars à l'achat d'armes, ce qui équivaut à environ 134 dollars par personne. Ce déséquilibre criant est intolérable.

Je pense que nous devons transcender nos intérêts nationaux. Il n'y a plus de temps à perdre. Nous ne pouvons pas simplement venir ici, prononcer et écouter des discours, et puis reprendre le cours normal des choses pour une nouvelle période de 12 mois. Nous avons le devoir et la responsabilité de laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un monde qui soit digne de l'humanité. Cela veut dire qu'il nous faut agir dès aujourd'hui. Nous devons protéger l'atmosphère terrestre en réduisant les émissions de gaz à

effet de serre. Nous devons interdire les mines terrestres antipersonnel meurtrières en nous associant au processus d'Ottawa. Il est impensable qu'il y a encore des centaines de millions de mines terrestres antipersonnel enfouies dans de très nombreux pays de ce monde.

Nous devons mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive, et nous devons rationaliser l'Organisation des Nations Unies. Mais, avant tout, nous devons verser nos contributions à temps et intégralement. C'est à cette aune que l'on jugera de notre sens des responsabilités.

Les possibilités d'une action efficace existent. En dépit de critiques malveillantes, la coopération internationale est en marche dans le cadre des Nations Unies. La malnutrition et la sous-alimentation ont été réduites d'un tiers depuis 1960, et l'analphabétisme l'a été de 50 %. Le mérite de tout cela revient, sans nul doute, à l'Organisation des Nations Unies. La mortalité infantile a également diminué de moitié au cours de la même période — ce qui est un grand accomplissement de l'UNICEF.

Entre 1990 et 1995, la population mondiale a augmenté de 1,48 %, ce qui est très en deçà du taux de croissance de 1,72 % enregistré entre 1985 et 1990. Cela nous permet de nourrir l'espoir que nous ne courons plus le risque d'une explosion démographique. C'est là encore un grand accomplissement à mettre au crédit du Fonds des Nations Unies pour la population.

Je suis heureux de constater que beaucoup a également été fait pour améliorer la situation des femmes, ce qui est important car, eu égard aux grands défis sociaux auxquels nous sommes confrontés, le succès de nos efforts dépend largement des femmes. Elles sont les défenseurs naturels des générations futures. C'est pourquoi un de nos principaux objectifs est toujours de veiller à ce qu'elles jouissent de l'égalité des droits, non seulement sur le papier mais aussi dans la pratique.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne, le Sommet de la Terre de Rio, la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing ont clairement démontré que les stratégies pour un monde meilleur et plus juste existent. Ce qui fait défaut c'est la volonté politique de les mettre en oeuvre. Nous devons apprendre à donner la priorité aux intérêts communs plutôt qu'à nos intérêts nationaux.

Nous devons commencer à penser non seulement au présent mais également à l'avenir. La première étape — et on ne le dira jamais assez — c'est de réformer et de renforcer l'Organisation qui incarne tous ces objectifs : l'ONU, notre Organisation des Nations Unies.

Trêve de paroles. Le temps nous presse. L'Assemblée générale doit prendre des décisions à cette cinquante-deuxième session. Il faut liquider l'arriéré des réformes au cours de la présente session.

Certes, les gouvernements et les hommes politiques n'ont pas de baguette magique pour remettre de l'ordre dans le monde. Et je reconnais volontiers qu'il est décevant, pour un homme politique, de découvrir à quel point les changements qu'il peut apporter sont relativement mineurs, même à des postes élevés, et je présume que tous ceux qui sont ici présents pensent comme moi. Mais cela ne nous absout pas de la responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les changements et les progrès nécessaires.

Il y a beaucoup à faire. Le monde est encore profondément injuste. Dès leur naissance, des millions d'individus n'ont pratiquement aucune chance de vivre dans des conditions dignes de la race humaine. D'après l'UNICEF, plus de 20 millions d'enfants errent à travers le monde. Environ 300 000 enfants ont été tués à la suite des massacres au Rwanda. Après 17 années de guerre en Afghanistan, près de 280 000 autres enfants sont morts de malnutrition et de maladie. La guerre civile a fait quelque 350 000 orphelins au Cambodge. Toutes les 90 minutes, un enfant est mutilé par une mine terrestre.

Cependant, c'est sur nos enfants, les membres les plus vulnérables de toute société, que ce soit au Nord ou au Sud de notre planète, que reposent l'avenir et les espoirs du monde. Ce sont les membres les plus vulnérables de toute société. Ce sont de petits êtres qui ont besoin de droits étendus. Combien pire serait leur sort sans l'ONU? Qu'en serait-il de la conscience du monde? Qui exigerait de la considération et de la solidarité pour ces enfants si nous laissons cette Organisation sombrer dans le déclin?

À l'heure actuelle quelque 25 000 soldats, civils et membres d'organisations non gouvernementales servent la cause de la paix de par le monde. Ils méritent tous nos remerciements et notre reconnaissance.

Il y a une semaine, cinq Allemands, notamment l'Adjoint du Haut Représentant, l'Ambassadeur Gerd Wagner, cinq Américains, un Britannique et un Polonais, ont trouvé la mort dans un accident tragique. Nous pleurons leur perte

et nous partageons la douleur de leurs familles. Leur décès nous engage à redoubler d'efforts en vue d'instaurer la paix. Ils voulaient aider ceux qui étaient dans le besoin et, ce faisant, ils ont apporté une lueur d'espoir à la Bosnie et à ceux qui travaillent sur le terrain. Nous ne pouvons pas permettre que cette lueur d'espoir s'évanouisse.

Samedi dernier, j'ai assisté aux funérailles à Sarajevo. J'ai souvent visité la région et le conflit interne qui divise ce peuple était de nouveau évident. Comme auparavant, les principaux obstacles à une paix durable dans la région sont la haine et la crainte qui existent entre les groupes ethniques. D'autre part, malgré les événements terribles qui se sont produits au cours des dernières années, la plupart des Bosniaques se rendent compte qu'il n'y a pas d'avenir pour eux-mêmes et pour leurs enfants s'ils ne surmontent pas la haine et la peur, en dépit de toutes les atrocités qui ont été commises, des viols et des opérations de «nettoyage ethnique».

C'est pourquoi je lance ici, aujourd'hui, un appel à tous les responsables politiques en Bosnie pour qu'ils changent d'attitude et qu'ils entament une campagne de réconciliation. La communauté internationale a fourni une assistance et a mis à disposition des millions de dollars. Nous avons accompli beaucoup. Nous sommes très engagés sur le terrain, et nous voulons voir les résultats de nos efforts. Nous croyons que ceux qui vivent dans la sécurité et la paix ont l'obligation d'aider autrui.

À ce jour, plus de 300 soldats ont sacrifié leur vie à la cause de la paix en Bosnie. Mon pays, l'Allemagne, a, à lui seul, dépensé plus de 17 milliards de deutsche mark pour appuyer le processus de paix et pour accueillir quelque 350 000 demandeurs d'asile originaires du Kosovo. Cela représente beaucoup d'argent, et ceux pour lesquels nous avons consenti de telles dépenses doivent réagir et montrer clairement qu'ils entendent appliquer les accords.

En effet, l'aide extérieure, notamment l'appui militaire, ne peut être fournie indéfiniment. Et cette aide, je désire ne laisser planer aucun doute à ce sujet, ne pourra en aucun cas être accordée à ceux qui entravent les efforts de paix et de réconciliation. Les tentatives qui visent à saper le processus de paix et à inciter la population à torpiller l'application de l'Accord de Dayton, en particulier en Republika Srpska, doivent cesser.

J'en appelle à toutes les factions politiques de la région pour qu'elles mettent à profit le temps qui reste et qu'elles déploient de nouvelles tentatives sérieuses en vue de régler leurs différends et de faire en sorte que Karadzic et d'autres

criminels de guerre présumés, y compris les ennemis de la paix, soient traduits devant le Tribunal de la Haye. Nous ne pouvons pas les laisser dormir en paix. Mais c'est la communauté internationale, et pas seulement l'Allemagne, qui doit l'exiger : nous ne saurions les laisser dormir paisiblement.

Nous, Européens, n'avons rien ménagé cette année pour améliorer la situation sur notre continent afin d'assurer aux générations futures un avenir pacifique. Appartenant à la même mouvance, ils croissent aujourd'hui de concert dans une région qui, pendant des siècles, a été divisée et déchirée par les guerres. L'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ouvrent progressivement leurs portes aux nouvelles démocraties européennes, tandis que la Russie et l'Ukraine forment un nouveau partenariat étroit avec ces deux organisations.

Et le monde doit se préparer à l'idée qu'en 1999, l'Europe, conformément au calendrier fixé et à des critères de stabilité contraignants, mettra en circulation l'Euro, la devise européenne commune. L'élargissement de l'Union européenne et l'introduction de l'Euro représentent des étapes historiques qui visent à sauvegarder l'avenir pour les générations futures, étapes que personne n'aurait imaginées il y a seulement 10 ans. Et, écoutez-moi bien, l'Europe ne reviendra pas en arrière.

Par ailleurs, nous sommes conscients que l'Europe ne représente qu'une petite partie du vaste chantier mondial. Partout, les signes annonciateurs d'une nouvelle ère frappent à la porte. Plus rien n'est comme auparavant, bien que les espoirs et les souhaits des citoyens restent les mêmes. Ils veulent la paix, du travail, un toit sur leur tête, une protection contre le crime et des écoles pour leurs enfants.

C'est pourquoi les buts et les idéaux consacrés dans la Charte, qui sont la paix, le développement économique et social durable, la protection des droits de l'homme et la démocratie, sont toujours aussi valides qu'il l'étaient en 1945. Ces idéaux forment un tout; on ne peut les classer selon ses préférences.

Parmi les activités de l'ONU, 80 % sont consacrés à la lutte contre la pauvreté dans le monde, et ceci à juste titre, puisque c'est le principal problème qui demeure non résolu depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest. Près d'un quart de la population du monde, soit 1,3 milliard de personnes, vit dans la pauvreté, tandis que 840 millions souffrent de malnutrition chronique. En adoptant l'Agenda pour le développement, nous avons choisi de suivre la voie qui s'impose pour lutter contre la pauvreté : bonne gestion des

affaires publiques, économie de marché, primauté du droit, sécurité des citoyens, coopération régionale et intégration internationale.

À l'instar de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe actuellement en pleine expansion, les pays d'Amérique centrale forment eux aussi des liens étroits. Il apparaît de plus en plus que c'est la voie du progrès. La tendance mondiale allant dans le sens d'une coopération multilatérale plus étroite s'amplifie, elle nous conduira vers le progrès, la sécurité et la prospérité; c'est la voie de l'avenir. D'une part, l'âge de l'information offre des possibilités inouïes et, d'autre part, des communautés vivent dans l'exclusion et des citoyens sont privés de droits — cela n'a aucun sens.

Oui, la mondialisation rend tous les hommes égaux. Au fond, elle amène les pays industrialisés comme les pays en développement à se poser la même question : allons-nous accepter le défi que représente l'intégration à un «marché mondial unique», ou allons-nous piétiner? Nombre de pays nouvellement industrialisés et en développement ont décidé d'aller de l'avant. Et cela s'est avéré être le bon choix car ils ont reçu l'essentiel des investissements directs mondiaux, qui ont augmenté de 8 % en 1996 pour atteindre quelque 350 milliards de dollars. D'autres pays également, n'ont pas été oubliés. Dans le cadre du processus du Groupe des Huit, le nouveau partenariat mondial pour le développement a été créé à leur intention. Et les pays réunis au sommet de Denver, en juin dernier, ont fait un premier pas, notamment en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne.

Depuis 1978, l'Allemagne a annulé une partie des dettes contractées par les pays les moins avancés et d'autres pays en développement sans littoral de l'Afrique, à hauteur de plus de 9 milliards de deutsche mark. Ces pays continueront de recevoir une attention prioritaire dans le cadre de notre coopération pour le développement. Entre 1991 et 1995, notre gouvernement a alloué 16,3 milliards de deutsche mark en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne, ce dont nous nous enorgueillissons.

Je me félicite que le Conseil de sécurité tienne demain une réunion spéciale sur la situation en Afrique. Plusieurs événements positifs se sont produits sur ce continent au cours des dernières années, fait que nous ignorons trop souvent.

Mais l'ombre et la lumière se côtoient toujours de très près, notamment au Congo Brazzaville, en Sierra Leone, en Somalie et, en particulier, dans la région des Grands Lacs.

Mon pays, la République fédérale d'Allemagne, a joué un rôle humanitaire et politique dans tous ces conflits et reconnaît que les pays africains eux-mêmes — au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales — déploient des efforts considérables pour mettre fin à ces conflits. Nous devons continuer de les appuyer.

Il n'en reste pas moins que les problèmes réels de l'Afrique sont plus profonds, qu'ils puisent leurs racines dans le domaine socio-économique et le manque de cohésion parmi les différents groupes de population. À mon avis, ce vaste continent, voisin important de l'Europe, qui compte environ 800 millions d'habitants et recouvre environ 23 % de la surface de la terre, n'a que peu de chances de parvenir à la stabilité et au progrès économique tant qu'il n'optera pas pour la coopération régionale. Cette coopération peut contribuer à apporter la stabilité lorsque les pays eux-mêmes sont trop faibles pour la réaliser.

L'Afrique australe est un bon exemple à cet égard. À la conférence de Berlin de 1994, la coopération entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union européenne a été davantage renforcée. À notre réunion de juin, nous avons redéfini avec nos collègues africains le cadre de dialogue entre l'Union européenne et l'OUA. L'Europe restera aux côtés de l'Afrique.

Une partie de notre assistance est consacrée à des pays comme l'Angola et le Mozambique pour les aider à se libérer du fléau que représentent les mines. Jusqu'à présent, les opérations de déminage se font à la main, ce qui, à mon avis, revient à tenter de dégager une dune de sable avec un dé à coudre. Cela est inacceptable. Nous avons besoin d'équipements plus perfectionnés pour que ces opérations puissent s'effectuer dans des conditions de sécurité.

La Conférence d'Oslo a fait naître un nouvel espoir. Quatre-vingts pays ont signé un traité d'interdiction complète et vérifiable des mines antipersonnel. Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses efforts personnels à cet égard. Quiconque a vu comme moi les malheureuses victimes estropiées au Cambodge, au Mozambique ou en Bosnie sait combien ces engins de mort machiavéliques sont immoraux. Je lance donc un appel à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au processus d'Ottawa pour qu'ils le fassent et nous aident à bannir ces engins monstrueux de la surface de la Terre.

Le monde, galvanisé par un esprit de liberté, a été totalement transformé. Mais cette nouvelle liberté et ses effets secondaires sont une grande épreuve pour nous tous,

non seulement en termes de concurrence, d'ouverture des marchés et de solidarité, mais aussi pour ce qui est de notre capacité à faire preuve de tolérance et à travailler ensemble.

Le conflit Est-Ouest est révolu. Et là aussi la question se pose de savoir si nous allons tenter de préserver l'avenir pour la postérité ou si nous allons permettre aux ferments de la division de refaire surface. Il ne doit pas y avoir de conflit de civilisations. Il faut donc un dialogue plus poussé entre les civilisations et les religions du monde. Pour moi, c'est le défi spirituel que nous devons relever à l'aube du XXIe siècle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions rapprocher les points de vue et mobiliser les énergies qui sont nécessaires pour régler ensemble les problèmes colossaux auxquels se heurte l'humanité.

Je propose que nous nous rencontrions ici, aux Nations Unies, pour examiner les moyens d'imprimer un nouvel élan à ce dialogue partout dans le monde. La question est suffisamment importante. Nous savons qu'une énergie culturelle et un potentiel novateur énormes n'ont pas encore été exploités, et les Nations Unies sont très certainement le catalyseur idéal à cet égard.

Mais il faut qu'il soit bien clair qu'il ne peut pas et qu'il ne doit pas y avoir de dialogue avec les terroristes. Le spectre répugnant du terrorisme se manifeste de nouveau à Mostar, à Jérusalem, au Caire. Il est difficile de surpasser la vilénie du dernier carnage qui a eu lieu en Algérie; cela coupe le souffle. Comment la communauté internationale peut-elle rester impassible? Je sais combien il est difficile d'aider de l'extérieur, mais la communauté internationale ne peut pas accepter sans s'indigner et sans réagir le massacre, sous le couvert de la nuit, de gens totalement innocents. Nous ne sommes pas impuissants devant le massacre de ces innocents. À Denver, le Groupe des Huit a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils signent la convention internationale sur le terrorisme. Nous devons combattre résolument le terrorisme partout dans le monde, en usant de tous les moyens démocratiques à notre disposition. Je prie instamment l'Assemblée générale de mener à bien, d'ici la fin de la présente session, les négociations sur une convention contre les attentats terroristes, comme l'a proposé le Groupe des Huit.

L'extradition ou un châtement approprié reste le principe qui sous-tend nos efforts dans la lutte contre le terrorisme. On ne doit pas donner refuge aux terroristes. Nous devons créer un front commun contre le terrorisme. Pour combattre les assassins fanatiques, nous ne pouvons qu'appliquer invariablement la loi ainsi que les mesures judiciaires et de police. Il faut contrer, par des moyens politiques,

tout mouvement de sympathie pour les objectifs terroristes. Autrement dit, nous devons nous attaquer aux causes du problème qui, dans la plupart des cas, puisent leurs racines dans les problèmes sociaux.

Lors de ma dernière visite au Moyen-Orient, j'ai parlé à de nombreux habitants de Jérusalem, de Bethléem, d'Hébron et de camps de réfugiés à Gaza. J'ai perçu leurs craintes et leurs appréhensions. Ceux qui ont vu la misère qui règne dans les camps savent qu'il faut donner à ces gens une chance d'améliorer leur vie. Il faut qu'ils puissent croire à nouveau que le processus de paix est dans leur intérêt, que la violence va cesser, qu'ils vont pouvoir trouver du travail, qu'ils auront à manger et que leurs enfants iront à l'école.

Pour que cet espoir se concrétise, les deux parties doivent faire preuve de beaucoup de bonne volonté. Le Président Arafat doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin au terrorisme. Quant au Gouvernement israélien, il doit renoncer à toutes les mesures qui poussent les Palestiniens à douter de la volonté de paix d'Israël. La question des colonies de peuplement reste cruciale, du moins, c'est ce que je crois. La poursuite des travaux de construction à Har Homa ne peut qu'aggraver les choses. Un moratoire est donc essentiel. Pour moi, c'est le seul moyen si l'on veut que les pourparlers de paix reprennent.

S'agissant de l'Iran, le nouveau Gouvernement a changé de ton. Reste à voir si cela va déboucher sur une politique nouvelle et constructive, notamment en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, les droits de l'homme et le droit international. L'Allemagne a toujours entretenu d'étroites relations d'amitié avec le peuple iranien et, en dépit de tout ce qui s'est passé, en dépit de l'affaire de Mykonos, nous sommes prêts au dialogue. C'est au Gouvernement iranien qu'il appartient de fournir une base de négociation.

Nous sommes heureux que Mme Robinson soit entrée en fonctions en tant que nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il n'est pas de domaine où une nouvelle culture de dialogue est plus nécessaire que dans celui de la protection des droits de l'homme. C'est crucial pour la paix et le développement mondial. Toute société qui ne respecte pas les droits de l'homme, y compris le droit au développement, entrave son propre progrès. Notre politique en la matière repose sur le dialogue et le respect des différentes cultures. Mais nous sommes aussi d'accord avec le pape Jean-Paul II quand il dit que si nous voulons la paix nous devons respecter la conscience des hommes. Il n'est pas de civilisation ou de religion qui nie les droits de l'homme ou

approuve le meurtre et la torture, qu'on ne saurait justifier pour des raisons politiques.

Nous avons besoin d'une cour criminelle internationale. Le statut d'une telle cour doit être défini l'été prochain à Rome. La cour doit avoir le pouvoir d'intervenir de son propre chef en cas de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de guerres d'agression, là où des tribunaux nationaux n'existent pas ou, quand ils existent, là où ils ne peuvent pas ou ne veulent pas juger de tels crimes. Les terribles génocides commis au Rwanda et à Srebrenica sont des avertissements. Pareils crimes ne doivent pas rester impunis.

La responsabilité que nous avons envers les générations futures de protéger les ressources biologiques est cruciale. C'est la raison pour laquelle il importe de préserver l'esprit suscité par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet de Rio. C'est l'objectif de l'initiative environnementale lancée par le Chancelier Kohl en conjonction avec le Brésil, l'Afrique du Sud et Singapour.

La conférence sur les changements climatiques, qui aura lieu en décembre à Kyoto, sera l'occasion de mesurer l'engagement du monde industrialisé à l'égard de l'environnement. D'ici à l'an 2010, l'Allemagne a l'intention de réduire de 25 %, par rapport à ceux de 1990, ses gaz à effet de serre. Nos partenaires de l'Union européenne et nous-mêmes demandons aux autres pays industrialisés de réduire les leurs de 15 % au moins. Ainsi, nous nous acquitterions en partie de notre responsabilité à l'égard des générations futures.

Lorsque nous examinons le problème de la pollution de l'air en Asie du Sud, force nous est de constater qu'il importe de toute urgence de convenir d'une convention sur les forêts. Nous devons mettre fin à la pratique insensée consistant à brûler les forêts pour gagner de vastes étendues de terres. Nous paierons tous en fin de compte pour ceux qui épuisent ou détruisent leurs propres ressources naturelles. La onzième heure est proche.

D'ici deux semaines, on devrait prendre une décision à Rome quant au lieu où sera installé le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. Nous demandons aux membres de voter pour Bonn. Étant donné que le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques y a déjà son siège, il serait logique de combiner les deux.

L'Assemblée générale est à la croisée des chemins. Soit nous réglons nos problèmes maintenant et sortons de notre coquille, soit l'Organisation des Nations Unies perd son prestige politique. Cela est inévitable. Toutes les organisations régionales, les pays industrialisés, les pays en développement et les pays non alignés ont pour responsabilité collective de mettre en oeuvre des réformes dont nous parlons depuis très longtemps. Ceci s'applique à tous les domaines d'activité de l'ONU : les questions économiques et sociales, le Conseil de sécurité et les finances.

Le Secrétaire général a présenté un ensemble audacieux de réformes. Même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, nous appuyons l'ensemble du projet. Je lance un appel aux États Membres : n'en parlons pas indéfiniment, mais prenons rapidement les décisions voulues pour concrétiser ce projet. L'Organisation des Nations Unies doit devenir rationnelle pour être plus efficace, et toutes les économies réalisées grâce à la réforme devraient être utilisées aux fins de l'aide au développement.

Le Conseil de sécurité doit traduire les réalités politiques de l'heure, l'une d'elles étant le statut plus important de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le débat sur cette question ne saurait se prolonger artificiellement. C'est là l'organe le plus important des Nations Unies, et il ne peut s'acquitter de son rôle de garant de la paix au XXIe siècle de façon crédible et efficace si sa composition reste pour l'essentiel ce qu'elle était en 1945.

Nous sommes heureux de voir qu'un grand nombre de pays considèrent que l'Allemagne réunifiée serait un candidat approprié pour un siège permanent au Conseil de sécurité. Si nous sommes élus, nous pourrions apporter une contribution appréciable, qui sera conforme à l'esprit de la Charte.

Il y a deux ans, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous nous étions solennellement promis de disposer au prochain millénaire d'une Organisation des Nations Unies équipée et financée pour accomplir sa mission. C'est une promesse qui doit être tenue et qui doit l'être par tous. Cela signifie, d'abord et surtout, le versement de nos contributions intégralement et ponctuellement, car sans les ressources nécessaires, l'Organisation est réduite à l'impuissance. L'Union européenne a présenté une proposition pour modifier le barème des quotes-parts afin d'assurer une juste répartition des charges.

L'Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que :

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

Il nous faut préserver cette vision, celle d'un monde où ce n'est pas la loi du plus fort mais la force du droit qui l'emporte, un monde où puissants et faibles se sentent chez eux, un monde qui mérite d'être légué à nos enfants et à nos petits-enfants.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Qian Qichen. Je lui donne la parole.

M. Qian Qichen (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Je suis convaincu que votre sagesse et votre expérience vous permettront d'accomplir cette noble mission avec brio. Je voudrais en même temps exprimer ma reconnaissance à M. Razali Ismail pour la contribution qu'il a apportée à nos travaux en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à la dernière session.

L'année 1997 n'est pas une année ordinaire pour la Chine. En février dernier, lorsque le principal architecte de la politique de réformes et d'ouverture de la Chine, Deng Xiaoping, est décédé, 1,2 milliard de Chinois ont ressenti un profond chagrin. Transformant ce chagrin en énergie, nous sommes résolus à suivre sa voie en approfondissant la réforme, en ouvrant davantage notre pays au monde extérieur, en accélérant le développement national et en encourageant la cause de la paix dans le monde. Et, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, je voudrais une fois de plus remercier l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres des condoléances qu'ils ont exprimées à la suite du décès de Deng Xiaoping. Leurs paroles aimables nous ont donné du courage après cette perte cruelle.

Il y a quelques jours, le quinzième Congrès national du Parti communiste chinois a pris fin de manière triomphale à Beijing. Ce congrès, tout en maintenant très haut la grande bannière de la théorie de Deng Xiaoping, a tracé les grandes lignes du futur développement de la Chine et exprime la volonté de promouvoir la cause de l'édification au XXIe siècle d'un socialisme spécifiquement chinois.

Le 1er juillet dernier, la Chine a repris l'exercice de sa souveraineté sur Hong-kong, ce qui a effacé une humiliation nationale d'un siècle et demi et ouvert un nouveau chapitre

dans notre réunification pacifique. Deux mois après son retour, Hong-kong jouit d'une stabilité sociale et d'une prospérité économique, ce qui remplit de joie Hong-kong, la Chine et le monde en général.

La mise en oeuvre à Hong-kong du concept de Deng Xiaoping «un pays, deux systèmes» a une grande signification. Profondément respectueux de cette notion, nous continuerons d'agir pour la réunification pacifique de notre patrie en assurant un retour sans heurt de Macao et en réglant enfin la question de Taiwan. Taiwan est une partie inaliénable du territoire chinois, et cette question est une affaire purement interne de la Chine. Tout pays qui essaie d'utiliser la question de Taiwan pour faire pression sur la Chine ou prétend même qu'il y aurait «deux Chine» ou «une Chine, un Taiwan» contrevient aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Une telle attitude serait absolument inacceptable pour le peuple chinois et pour les peuples épris de justice dans le monde.

Au moment où la situation internationale subit de profonds changements, la paix et le développement sont devenus les thèmes principaux de notre époque. Le monde évolue vers la multipolarité avec une diversité croissante dans la vie politique, économique et culturelle des pays. Cette tendance est devenue un courant irrésistible de l'histoire.

Les deux guerres mondiales de la première moitié du XXe siècle ont plongé l'humanité dans un chaos sans précédent. Et la guerre froide, qui a duré plus de quatre décennies au cours de la deuxième moitié de notre siècle, a gardé l'humanité sous la sombre menace de la guerre. Se tournant vers l'avenir après avoir examiné le passé, les peuples du monde entier attendent avec anxiété l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international juste et équitable tout en espérant qu'une paix et une prospérité durables s'offriront à tous au cours du nouveau siècle.

Le régime de sécurité de la guerre froide, qui a donné lieu à des alliances militaires et à la course aux armements, s'est avéré incapable de réaliser la paix. L'élargissement des blocs militaires et le renforcement des alliances militaires dans des circonstances nouvelles ne peuvent guère contribuer à un renforcement de la sécurité. Les relations entre États devraient se fonder sur les cinq principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du respect mutuel de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires internes des autres, de l'égalité et d'avantages mutuels, ainsi que de la coexistence pacifique. Chaque pays a le droit de choisir une voie de développement

conforme à ses propres conditions nationales, et aucun pays ne doit s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays quels que soient les motifs. Cela doit servir de préalable politique à la sécurité mondiale et régionale.

Tous les pays devraient accroître leur coopération mutuellement avantageuse dans le domaine économique, éliminer les pratiques inéquitables en matière de relations économiques et commerciales et abroger les politiques discriminatoires en vue de réduire graduellement le fossé entre les riches et les pauvres et d'assurer la prospérité commune, ce qui devrait être le fondement économique de la sécurité mondiale et régionale.

Tous les pays devraient faire progresser la consultation et la coopération dans le domaine de la sécurité, accroître leur compréhension et leur confiance mutuelles et s'engager à régler par des moyens pacifiques les divergences et les différends, quels qu'ils soient, qu'ils peuvent avoir. Ce sont là les moyens concrets de parvenir à la sécurité mondiale et régionale.

Au cours du premier semestre, cinq pays — la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Tadjikistan et le Kirghizistan — ont ratifié un accord de réduction mutuelle des forces militaires dans les zones frontalières; les négociations quadripartites visant à instaurer un nouveau mécanisme de paix sur la péninsule coréenne ont été lancées; et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a introduit une forme préliminaire de coopération sur les questions de sécurité faisant état d'une participation équitable et d'un consensus négocié. Ce sont là quelques exemples de la recherche de nouveaux modèles de coopération en matière de sécurité et des récents progrès déjà réalisés.

Nous sommes préoccupés par les déboires qu'a connus récemment le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes d'avis que les résolutions pertinentes des Nations Unies devraient être respectées; que les accords auxquels sont parvenues les parties concernées par le processus de paix devraient être honorés; que le principe de la terre contre la paix devrait être adopté; et que les activités terroristes devraient cesser. Nous espérons que les parties concernées oeuvreront ensemble sur cette base de sorte que la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient reprenne bientôt. Nous sommes aussi vivement préoccupés par les incessants conflits et troubles qui assaillent l'Afrique depuis le début de l'année, et nous souhaitons aux pays africains de progresser de manière continue sur la voie de la paix et du développement.

L'an dernier a vu se réaliser de nouveaux progrès dans le domaine du contrôle international des armements et du désarmement. La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur; le Comité préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a commencé ses travaux; la superficie des zones exemptes d'armes nucléaires s'est élargie de plus en plus; et les négociations sur l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques ont encore progressé.

À notre avis, personne ne devrait essayer de monopoliser le marché sous couvert de prévenir la prolifération ou d'essayer de s'ingérer dans la coopération économique et technologique d'autres pays, des pays en développement en particulier. Une révision des régimes et arrangements de non-prolifération discriminatoires et exclusifs est donc nécessaire sur la base de la participation universelle, et les Nations Unies devraient veiller à accomplir quelque chose en la matière.

Nous soutenons que des efforts continus devraient être déployés pour faire progresser le processus de contrôle multilatéral des armements et du désarmement. On devrait renforcer l'universalité des traités internationaux de contrôle des armements et en assurer le plein respect. Au lieu d'affaiblir et de saper la sécurité, les efforts déployés aux fins du contrôle des armements et du désarmement devraient la renforcer. L'objectif du désarmement ne devrait pas être celui des pays en développement, car ce sont les pays ayant les arsenaux les plus importants et les plus perfectionnés qui assument une responsabilité particulière dans le désarmement.

J'aimerais également attirer l'attention de l'Assemblée sur l'annonce faite par la Chine de sa mesure unilatérale de désarmement. Ainsi, après une réduction de ses forces de 1 million d'hommes dans les années 80, la Chine effectuera, dans les trois années à venir, une réduction supplémentaire de son personnel militaire de 500 000 hommes. Il s'agit là d'une initiative d'une grande importance dans le domaine du désarmement.

L'an dernier, la situation générale de l'économie mondiale a été bonne. Les liens économiques et la pénétration mutuelle entre pays et régions ne cessent de se renforcer. Il faudrait réévaluer l'importance de la coopération internationale afin de la rendre plus générale, plus étroite et plus fructueuse.

Les pays en développement sont les plus vulnérables aux effets d'un environnement hostile, en raison de leur faible assise économique. À présent, les marchés financiers

internationaux sont caractérisés par une forte mondialisation et un haut degré de risque. Nous devrions oeuvrer à la stabilisation des marchés financiers et assurer la croissance économique constante des pays en développement.

Les accords des négociations d'Uruguay devraient être appliqués d'une manière intégrée, loyale et équilibrée, et on devrait s'opposer à toute tentative visant à établir un lien entre les normes d'environnement ou de travail et le commerce.

L'environnement et le développement lancent un défi commun à l'humanité. Les Nations Unies ont tenu deux importantes conférences dans les années 90, qui ont jeté les principes directeurs pour le règlement de cette question. Nous espérons que la communauté internationale, les pays développés en particulier, honoreront leurs engagements de fournir des fonds et d'effectuer un transfert de technologie vers les pays en développement, afin que la déclaration de partenariat se traduise en actes réels.

De nombreuses questions transfrontières, telles que la pauvreté, le chômage, les réfugiés, les drogues et la criminalité, doivent être abordées par la communauté internationale par le biais de consultations. Il faut renforcer les activités des Nations Unies dans le domaine social. Tous les pays devraient, conformément aux principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantage mutuel, s'efforcer de promouvoir la coopération internationale. Ils devraient s'atteler à des tâches pratiques, la première étant d'aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés les plus pressantes. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues qui doit se tenir l'an prochain donnera des résultats positifs et fournira une stratégie à long terme visant à combattre la criminalité liée aux stupéfiants en renforçant la coopération internationale et l'efficacité des mesures d'application.

La Chine continuera d'appuyer les activités des Nations Unies dans le domaine social et apportera une plus grande contribution au progrès social dans le monde.

La jouissance des droits de l'homme est l'idéal commun de l'humanité. Tous les pays ont à cette fin déployé de grands efforts couronnés de succès et porteurs d'enseignements. Nous soutenons que l'universalité des droits de l'homme doit être respectée, quoique la jouissance de ces droits doive être intégrée dans les conditions propres à chaque pays. En examinant ce que les Nations Unies ont accompli ces 50 dernières années et plus, on peut voir que lorsqu'un pays ou une région adopte ce principe, il connaît

par la suite la stabilité sociale, le développement économique et le contentement populaire. Faute de l'adopter, la société est en proie à la désintégration et ses individus perdent leurs droits de l'homme et libertés les plus fondamentaux, des violations flagrantes des droits de l'homme se produisant lorsque le chaos surgit à la suite d'une guerre.

Il est pour nous tout à fait naturel d'avoir un avis divergent sur la question des droits de l'homme. La question est de savoir comment concilier ces divergences. Quelle est la démarche la meilleure : dialogue ou affrontement? J'ai opté pour le dialogue. Seul le dialogue peut encourager la compréhension et la coopération mutuelles. L'affrontement, par contre, ne peut qu'engendrer le désaccord et n'apporte rien de bon. Nous sommes heureux de voir qu'un nombre de plus en plus élevé de pays sont favorables au dialogue pour traiter la question des droits de l'homme.

Le Gouvernement chinois attache de l'importance aux droits de l'homme et est résolu à promouvoir et protéger les droits de l'homme de son peuple. Ayant souffert à maintes reprises d'agressions étrangères par le passé, le peuple chinois sait parfaitement bien combien la souveraineté de l'État et l'intégrité territoriale sont les éléments fondamentaux garantissant la jouissance des droits de l'homme. Subvenant à nos propres besoins pour nourrir, habiller, loger, éduquer et transporter nos 1,2 milliard de ressortissants, nous, en Chine, savons quelle importance vitale revêt notre droit à la subsistance et au développement. Pour permettre à notre peuple de mener une vie plus libre, plus heureuse et plus démocratique, nous nous concentrons avant tout sur le développement de notre économie et sur la promotion de la démocratie et de notre régime juridique.

La Chine va bientôt signer le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et examine sérieusement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous sommes prêts à oeuvrer avec d'autres pays dans un effort constant visant à promouvoir la coopération dans le domaine des droits de l'homme.

En tant qu'organisation intergouvernementale la plus importante au monde, l'ONU occupe une position irremplaçable sur la scène internationale. En même temps, l'évolution de la situation milite en faveur d'une réforme de l'Organisation.

En juillet dernier, le Secrétaire général Kofi Annan a présenté un rapport complet sur la réforme de l'Organisation. Nous apprécions ses efforts.

Nous sommes favorables à la réforme de l'Organisation. Le but de la réforme est de renforcer le rôle de l'ONU et d'en améliorer l'efficacité. Les mesures prises à cet égard doivent refléter les intérêts communs de tous les États Membres et les résultats doivent être à l'épreuve du temps. À cet effet, nous offrons les points de vue suivants.

La réforme de l'Organisation est la cause commune de tous les États Membres. Elle doit permettre que s'exerce pleinement la démocratie et tenir compte des opinions et des intérêts de toutes les parties. Le plan de réformes doit rencontrer le large agrément des États Membres.

Afin de renforcer l'efficacité, une réduction appropriée de personnel et des dépenses est nécessaire. Ce qui importe, cependant, c'est que la réforme mette davantage l'accent sur les questions de développement afin de renforcer, plutôt que d'affaiblir, le rôle de l'ONU dans la promotion du développement économique et social.

La réforme doit contribuer à préserver la diversité de l'ONU, qui est un microcosme de la diversité du monde. Ce n'est que lorsque la diversité du monde est reconnue et respectée que divers pays peuvent vivre en harmonie et progresser ensemble.

La réforme doit mettre l'accent sur les résultats pratiques et s'attacher de plus en plus à la qualité et au progrès.

L'élargissement du Conseil de sécurité doit suivre le principe d'une représentation géographique équitable et assurer un équilibre approprié entre les pays en développement et les pays développés. Le Conseil de sécurité s'acquittera mieux de la noble mission qui lui est confiée par la Charte des Nations Unies lorsqu'il sera plus largement représentatif.

Chaque État Membre a le devoir impérieux, conformément à la Charte des Nations Unies, de régler le montant de sa contribution. Nous demandons instamment aux pays concernés de payer leurs arriérés sans condition et le plus rapidement possible, afin que l'ONU dispose de la base financière solide qui est nécessaire à son bon fonctionnement.

Les pays du monde entier ont besoin de l'ONU. Et l'ONU a besoin de leur appui.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine. Je lui donne la parole.

M. Védrine (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction de mon pays après votre élection à la présidence de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je souhaite également dire au Secrétaire général que la France est heureuse de l'action qu'il a déjà menée et l'assure de son soutien confiant.

J'ouvrirai mon intervention par une conviction que j'exprime au nom de mon pays : le monde a plus que jamais besoin de l'Organisation des Nations Unies. Non, les Nations Unies n'ont pas perdu leur raison d'être avec la fin de la guerre froide, de la course aux armements entre les deux blocs et du choc frontal des idéologies adverses.

M. Arias (Panama), Vice-Président, assume la présidence.

Au contraire, jamais la nécessité d'une instance de régulation universelle n'est apparue aussi évidente. Les raisons, vous les connaissez. Nous sommes sortis, sans regret, de l'ère de l'affrontement bipolaire pour entrer, depuis 1991, dans un monde nouveau, global, évolutif, où 185 États coopèrent, s'allient ou se concurrencent dans des combinaisons durables ou, au contraire, instables. Dans ce monde, les États ne sont plus les seuls acteurs. Les très grandes entreprises, les marchés financiers, les médias, les groupes d'opinion, les organisations non gouvernementales, jouent un rôle accru. D'où un impérieux besoin de règles du jeu claires, équitables, prévisibles qui fournissent un cadre au règlement des conflits ou des simples différends. Car il n'y a plus de problème sérieux qu'un pays, même le plus puissant, puisse régler totalement seul.

Si nous n'y prenons garde, si nous ne parvenons pas à bâtir un monde où l'état de droit règne entre tous les États, un monde équilibré entre ses principaux pôles, ce sont d'autres scénarios qui l'emporteront : l'absence de contre-poids favorisera la prédominance d'une seule puissance et, inévitablement pour celle-ci, la tentation de l'unilatéralisme; faute d'ensembles régionaux organisés, la globalisation exacerbera la lutte économique, et parfois politique, de chacun contre tous; les États s'en trouveront encore affaiblis; certains imploseront sous les coups de nationalismes agressifs souvent contagieux. L'âpreté des compétitions rendra quasi impossibles la préservation de l'environnement, pourtant si urgente, si vitale au sens propre du terme, ainsi que la lutte contre la drogue et la criminalité; l'amélioration du respect des droits de l'homme sera compromise.

Notre tâche commune doit être de préserver de tels risques et en même temps de consolider ensemble les acquis

des dernières années. Pour cela, des regroupements régionaux sont une des meilleures bases possibles. Depuis un demi-siècle déjà, l'Europe, qui avait été le foyer de tant de guerres dans le passé, a montré la voie. Mais ailleurs aussi les taux de croissance atteints par de nombreux pays d'Asie, d'Amérique latine et maintenant d'Afrique, annoncent l'émergence de nouveaux pôles de puissance et de prospérité. Des ensembles politiques ou économiques s'organisent et s'institutionnalisent : l'Asie du Sud-Est se réunit dans l'Association de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Amérique latine voit se développer le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Afrique, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) dans le sud du continent ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'ouest du continent. D'une certaine façon, on peut citer aussi des ensembles politiques et culturels comme le Commonwealth ou la francophonie. C'est une des façons judicieuses de s'adapter à la mondialisation.

Mais au niveau global, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies cohérente, efficace, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Il lui revient d'aider à la bonne organisation des relations internationales et de fixer des règles de droit universellement reconnues. Certes, il existe des organisations sectorielles qui ont des compétences propres, très importantes. Mais aucune ne peut se substituer à l'ONU pour donner au monde de demain ses règles d'ensemble. Fidèle à sa tradition, la France soutiendra tous les efforts de l'Organisation dans ce sens.

J'en viens à l'objet principal de la session qui s'ouvre. Pour remplir ce rôle majeur que nous attendons d'elle, l'ONU doit conserver ou retrouver des moyens de décider et d'agir. Nous avons pour cela à résoudre deux problèmes, celui de la réforme des Nations Unies, et celui du financement de l'Organisation. Des solutions que nous trouverons, tous ensemble, dépendra la capacité d'action des Nations Unies dans les années à venir.

La France a approuvé la démarche du nouveau Secrétaire général qui a poursuivi, dès le début de son mandat, la réflexion lancée par son prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali. Les axes de travail que M. Kofi Annan nous a proposés, et l'impulsion qu'il a donnée au processus de rénovation de notre Organisation, ont rencontré, de la part de la France, un entier soutien, soutien partagé par les partenaires de la France au sein de l'Union européenne. Les propos tenus à cette tribune par son Président en exercice, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, en sont l'illustration. J'évoquerai plus précisément trois points : le Conseil de sécurité, la réforme financière, la restructuration.

La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète plus qu'imparfaitement la géographie politique du monde actuel. Il est clair qu'il doit être réformé, c'est-à-dire élargi, pour devenir plus représentatif.

À ce sujet, nous devons notamment tenir compte du rôle indispensable du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et donc élire des pays à même de contribuer à cette tâche, qu'ils soient du Nord ou du Sud.

Mon pays s'est ainsi montré favorable à l'accès de l'Allemagne et du Japon, mais aussi de trois pays du Sud à des sièges permanents et à la création de nouveaux sièges non permanents. Car un Conseil de sécurité uniquement composé de grands pays du Nord ne serait pas représentatif. N'oublions pas non plus qu'une fois élargi, et donc plus représentatif, le Conseil devra demeurer efficace. C'est essentiel.

Les propositions qui nous sont faites devraient nous permettre d'avancer. Mais, bien sûr, nous savons tous que le consensus n'est pas encore établi et que les débats sur ce sujet seront difficiles. Les intérêts des nations et les préoccupations des groupes régionaux doivent être dûment pris en considération. En tout cas, je salue l'opiniâtreté dont le Président Razali a fait preuve tout au long de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a permis d'élaborer cette base solide à partir de laquelle nous allons maintenant travailler pour essayer de trouver une solution.

D'autre part, la réforme du financement des Nations Unies est une question particulièrement complexe. Il est choquant que l'ONU vive sous le régime de la précarité, et donc, de la dépendance financière et budgétaire à l'égard de ses débiteurs. Je crois que nous pourrions progresser vers une solution sur la base de trois principes : ce qui est dû à l'ONU doit être payé en totalité, doit être payé à temps, et doit être payé sans condition. Enfin, le paiement des contributions ne saurait constituer un élément de pression sur le Secrétaire général et sur les autres États Membres.

À partir de ces principes élémentaires, la France est ouverte à la discussion sur tous les aspects de ce problème : il nous faudra décider de la clef de répartition entre tous les États. Aucune n'est parfaite, mais il y en a de moins mauvaises que d'autres. La capacité de paiement de chaque État, qui fait l'objet d'un consensus depuis l'origine, nous apparaît encore aujourd'hui simple, logique, équitable. C'est sur cette base que peut être définie une solution prenant en compte les besoins et les intérêts de chacun. La France fera tout son possible pour faciliter le règlement de la crise

financière. Nous saurons être à la fois imaginatifs et conciliants — comme l'est déjà le plan de l'Union européenne. Mais notre effort ne débouchera que s'il respecte les règles que je viens de rappeler et qui sont l'expression de l'impartialité et de la crédibilité de notre Organisation. Si celle-ci devait être contrainte de se soumettre aux exigences unilatérales d'un seul d'entre nous, tant pour son financement que pour son fonctionnement, comment pourrait-elle demain convaincre de son impartialité, de sa fidélité au principe de l'égalité de tous devant la Charte et obtenir le respect de ses propres décisions?

J'en viens maintenant à la restructuration. Le Secrétaire général a entrepris de restructurer et de regrouper les institutions de l'Organisation. La France apprécie la logique de cette approche. Elle accueille ainsi favorablement la création d'un pôle consacré, à Vienne, à la lutte contre les nouvelles menaces transnationales telles que la criminalité organisée, le trafic des drogues et le terrorisme, contre lesquels nous devons redoubler d'efforts. Elle est également très favorable au regroupement du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme en une seule entité à Genève où se trouvent déjà les grands acteurs de l'aide humanitaire. Dans le même esprit, elle souhaite aussi que les questions essentielles touchant au désarmement continuent d'être traitées à Genève.

Je salue la nomination de Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Sa très forte personnalité est à la mesure des enjeux de sa mission. La commémoration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à compter du 10 décembre de cette année, sera l'occasion de réaffirmer, face à des violations persistantes et à des barbaries toujours renaissantes, l'universalité de ces droits. Mais nous aurons aussi à nous demander, au-delà des déclarations toujours nécessaires, quelles sont les actions politiques et économiques qui font réellement progresser dans les situations concrètes, le respect des droits de l'homme et comment, de l'extérieur, on peut encourager l'émergence des démocraties.

L'ONU doit rester, tout en s'adaptant, l'instrument privilégié d'intervention au service de la paix. Aujourd'hui, l'ONU est bien la seule organisation à pouvoir tenter d'ordonner une société internationale qui, simultanément, se fragmente et se mondialise. L'ONU est confrontée à la fois au retour de micronationalismes de toute nature et au renforcement d'ensembles régionaux. Une majorité de conflits se déroulent désormais non pas entre les États, mais à l'intérieur de ceux-ci. Or, face à ces défis nouveaux, l'ONU a déjà fait preuve de qualités d'adaptation et de souplesse, mais il faut continuer. Le règlement durable des

conflits nécessite l'apaisement des consciences et que la justice passe afin de mettre un terme au cycle des vengeances sans fin. Les coupables des crimes les plus graves doivent être jugés dans des conditions d'impartialité, dans le respect des droits de la défense et après une instruction exemplaire permettant de faire toute la lumière sur les faits. C'est pourquoi la France soutient l'action des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et souhaite le succès de la prochaine conférence sur la cour criminelle internationale.

Depuis le début de la décennie, l'action de l'Organisation en faveur de la paix et de la stabilité internationale a déjà profondément évolué. Le temps n'est plus des grandes opérations de maintien de la paix, qui, au Cambodge ou en ex-Yougoslavie par exemple, se déployaient sous l'unique drapeau bleu des Nations unies afin de relever seules des défis colossaux. Aujourd'hui, les Nations unies interviennent de plus en plus souvent de concert avec d'autres organisations, ou en autorisant l'action d'acteurs régionaux. En Europe, les Nations Unies joignent leurs efforts à ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur les théâtres d'opérations délicats, voire à ceux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En Afrique, pour la première fois, les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont, dans l'année écoulée, désigné un représentant spécial conjoint, en la personne de l'Ambassadeur Sahnoun dans la région des Grands Lacs. Il est bon que ces deux organisations travaillent ensemble. Cette évolution doit être encouragée. Nous devons également aider les États et les instances africaines à renforcer leurs capacités propres dans le domaine du maintien de la paix. Dans ce but, les pays extérieurs au continent africain doivent joindre leurs efforts, et non multiplier les initiatives concurrentes et parfois redondantes. Ainsi, le Gouvernement français, ceux du Royaume-Uni et des États-Unis sont récemment convenus d'agir en commun avec tous ceux qui le veulent, pour renforcer les capacités des pays africains dans le domaine du maintien de la paix, sous les auspices naturellement des Nations Unies, en liaison avec l'OUA.

Mais, encourager l'Afrique à s'impliquer davantage dans la résolution des crises ne signifie en aucune façon pour la France que la communauté internationale doive se défaire de ses autres responsabilités à l'égard de ce continent. Ainsi est-il impératif que l'ONU soit prête, dès que les conditions énoncées seront réunies, à agir au Congo-Brazzaville. De même, les multiples tragédies récentes dans la région des Grands Lacs rendent indispensable une implication internationale durable. Cet engagement des Nations Unies en faveur de la paix et du développement doit aussi

servir la cause des droits de l'homme; d'où l'importance que la mission d'investigation humanitaire en République démocratique du Congo puisse faire son travail. Mais j'ajouterais qu'à trop parler de crises en Afrique, on oublierait l'essentiel, à savoir que l'Afrique est un continent engagé dans un essor sans précédent. Mon pays y croit.

Nous continuons tous aussi à être mobilisés par la situation au Proche-Orient. La mise en route du processus de paix à l'initiative d'hommes lucides et courageux de part et d'autre avait fait lever d'immenses espérances. On voit bien à quelles conséquences de plus en plus tragiques conduirait le blocage actuel s'il se perpétuait. Les peuples de cette région sont de nouveau enfermés dans l'impasse, l'humiliation, le ressentiment et la crainte du terrorisme. De nouveaux efforts sont donc nécessaires pour que ces deux peuples, israélien et palestinien, qui se font face dans l'insécurité et dans l'inquiétude du lendemain, trouvent ensemble la justice et la sécurité. La France a pleinement soutenu la démarche du Secrétaire d'État américain qui s'est rendu récemment au Moyen-Orient. Car les États-Unis ont une responsabilité et des moyens particuliers pour tenter de redonner corps au processus de paix, et combattre efficacement les extrémismes meurtriers. La France et l'Europe sont disposées à participer à toute démarche constructive dans cette direction.

Que peuvent faire les Nations Unies qui ne sauraient se substituer aux parties concernées, responsables au premier chef? Il leur revient de dire, ou de redire, le droit et de rappeler les principes sur lesquels doit se fonder la recherche de toute paix si on veut qu'elle soit durable. Je fais ici allusion aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le Proche-Orient, sans oublier la résolution 425 (1978) qui traite en particulier de l'intégrité du Liban.

Bien d'autres situations de crises où les plaies ne sont pas cicatrisées pourraient être évoquées à cette tribune, tant l'action des Nations Unies est diverse. Je pense notamment à la situation en Bosnie-Herzégovine, où la sécurité est rétablie mais où la construction d'un État doté d'institutions démocratiques et viables reste encore incertaine. Je pense à l'Albanie, où la nouvelle stabilité, grâce à une action européenne résolue, autorisée par les Nations Unies, fait naître de nouveaux espoirs. Je pense aussi aux efforts tenaces des Nations Unies pour contenir ou résorber les crises à Haïti, à Chypre, en Géorgie, en Afghanistan, au Tadjikistan, ailleurs encore.

Bien sûr, l'insertion des économies émergentes, y compris d'anciennes économies sous-développées, dans l'économie mondiale, est une excellente chose. Et c'est là

la preuve du bien-fondé de beaucoup d'efforts dans le passé. Mais que cela ne soit pas un prétexte égoïste pour les pays riches à relâcher leur effort d'aide au développement qui demeure également et toujours nécessaire! Cet impératif est en tout cas très présent chez les responsables des États membres de la francophonie. Le sommet de ces États en novembre prochain à Hanoi témoignera de leur intérêt pour un développement plus équilibré et attestera aussi de leur attachement au respect de la multiplicité des cultures et des langues.

Je m'en tiendrai là et ne tirerai qu'une seule conclusion. Si le monde a tant changé depuis 50 ans, et encore plus depuis six ans, ses habitants expriment toujours les mêmes besoins. Sans relâche, l'état de droit doit être consolidé, l'idéal démocratique doit être mis en pratique face aux tentations d'oppression et de recours à la force qui trouvent sans arrêt de nouveaux prétextes à s'exprimer. Sur tous les continents, y compris en Europe, comment être sûrs que les facteurs de guerre ou de chaos sont à jamais proscrits?

À l'heure de la réforme de notre Organisation, n'oublions pas les leçons de l'histoire : seule la concertation internationale, la gestion en commun des crises, à commencer par la prévention des crises, la sage préservation des ressources de la planète, l'équité dans le développement permettent de faire prévaloir la voix de la raison et de la paix et de refonder la confiance dans le progrès. L'Organisation des Nations Unies est la seule enceinte légitime de cette concertation internationale, la seule où cette concertation soit universelle. Notre Organisation demeure donc un cadre irremplaçable et une nécessité vitale pour tous. Dans le passé, elle a déjà su souvent dissuader, traiter, résoudre, prévenir. Réformons-la, pour la rendre plus utile encore.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Angel Gurria, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

M. Gurria (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président à l'occasion de son élection méritée. Nous nous félicitons également de ce que le Président de son pays, l'Ukraine, M. Léonide Koutchma, commence justement aujourd'hui une visite d'État au Mexique.

Nous devons également exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, Kofi Annan pour le dynamisme dont il a fait preuve dans l'exercice de ses importantes responsabilités, en particulier pour sa contribution précieuse au processus de réforme de l'Organisation.

Les travaux de cette Assemblée générale porteront sur les principaux points de l'ordre du jour international. Je souhaiterais commencer mon intervention en reprenant ceux qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

En ce qui concerne la question du désarmement, des mesures importantes ont été prises récemment au nombre desquelles figurent notamment l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'une convention qui interdit les mines antipersonnel et la conclusion dans un proche avenir d'une Convention interaméricaine de lutte contre le trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs.

Au plan régional, il faut également souligner les efforts qu'a décidé de déployer le Groupe de Rio en vue d'entamer des négociations visant à instaurer des critères d'autocontrôle régissant l'acquisition et le transfert de certains types d'armements classiques perfectionnés. L'Amérique latine est l'une des régions du monde dans laquelle les dépenses militaires sont les moins importantes; on ne saurait donc en aucun cas affirmer qu'entre nos pays nous nous livrons à une course aux armements. Un accord existe cependant pour empêcher que cela ne se produise et nous espérons que la réunion du Groupe de Rio qui aura lieu à Cancun en janvier prochain, avec la participation de tous les États membres de ce mécanisme atteindra ses objectifs. En dépit de tous ces progrès, nous devons réitérer ici notre préoccupation en raison de l'absence de mesures concrètes de désarmement nucléaire et nous soulignons que cette question relève de la responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble et n'est pas l'apanage exclusif des puissances nucléaires. Nous regrettons à cet égard que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, du 8 juillet 1996, dans lequel a été signalée l'illicéité de l'utilisation des armes nucléaires et l'obligation de négocier des mesures de désarmement nucléaire n'ait pas été pris en considération par les principaux États qui possèdent des armes nucléaires.

Il convient de rappeler que lorsque le Traité de non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé de manière indéfinie, une série d'engagements a été élaborée dans le but de faire avancer le désarmement nucléaire mais, même à ce jour, le plus petit progrès n'a toujours pas été enregistré. Pour tenter de sortir de l'impasse, le Mexique, avec d'autres pays, a présenté à la Conférence du désarmement de Genève, un programme d'action comprenant des mesures concrètes de désarmement que nous voulons voir examinées et analysées avec tout le sérieux qu'elles méritent.

C'est dans le même but que nous appuyons la multiplication des zones exemptes d'armes nucléaires suivant le même modèle que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir

le Traité de Tlatelolco. Le Mexique continuera d'appuyer l'initiative du Brésil visant à renforcer l'hémisphère Sud en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

S'agissant de la Convention interdisant l'utilisation des mines antipersonnel, il convient de signaler que l'adoption récente de cet instrument à Oslo met fin aux négociations qui, tout au long d'une année, se sont déroulées dans le cadre de ce qu'il était convenu de nommer «le processus d'Ottawa» faisant suite à l'initiative d'un groupe de pays composé du Canada, du Mexique et d'autres pays qui ont de concert encouragé cette initiative en octobre 1996. Le Gouvernement mexicain estime que le recours à ce type d'armes constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et que la seule solution viable aux problèmes qu'il pose est l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel et la destruction de celles qui sont actuellement stockées. Le Mexique se félicite du résultat obtenu et nourrit l'espoir que les pays qui se sont tenus en dehors de ce processus y participeront.

Ne continuons pas de considérer la paix comme un objectif hors de portée ou une utopie. La paix ne signifie pas simplement l'absence de guerre mais un système de vie qui établit comme norme la coopération entre des nations libres et égales en vue de surmonter les problèmes auxquels sont confrontés les êtres humains dans toutes les régions du monde. La paix est et doit être possible car elle nous est indispensable.

Le Mexique considère que le trafic des stupéfiants représente une grave menace pour sa sécurité nationale et pour la santé de l'humanité. Nous soutenons que ce phénomène favorise la violence, la corruption et d'autres activités illicites comme le trafic illicite d'armes, le blanchiment d'argent et le détournement de précurseurs chimiques.

Dans le cadre des possibilités qu'offre la coopération internationale en la matière, le Mexique a mené à bien une intense activité en souscrivant aux accords bilatéraux de lutte contre le trafic de drogues et en participant aux rencontres consacrées à la question, notamment au sein de la Commission interaméricaine de lutte contre la toxicomanie et au Groupe de Rio. Il faudrait y ajouter l'important processus lancé par le Mexique, dans le but de tenir au mois de juin de l'année prochaine une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à l'examen de la situation mondiale en matière de drogues illicites afin de mettre en place une série de mesures concrètes contre le trafic de stupéfiants et les délits connexes. Nous invitons tous les Membres de l'ONU à participer au plus haut niveau à cette réunion.

Le Mexique rejette les mesures répressives et policières conçues pour prévenir et contrôler les flux migratoires, car il est convaincu que l'application de ces méthodes, loin de régler les problèmes, empoisonne les relations entre les communautés frontalières et, très souvent, débouche sur des abus et des sévices contre les migrants de la part des autorités chargées de l'application de la politique d'immigration.

Dans la recherche de solutions multilatérales à ce problème, dans le cadre de la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la délégation mexicaine a présenté un projet de résolution, intitulé les «Migrants et les droits de l'homme». Ledit projet a été adopté par consensus tant à la Commission qu'au Conseil économique et social.

À partir de l'initiative mexicaine, la Commission des droits de l'homme a décidé de créer un Groupe d'experts chargé d'élaborer des recommandations pour renforcer la promotion, la protection et l'application de ces droits. Nous espérons fermement que l'on fixera une «norme minimale de conduite» pour tous les pays, concernant les immigrés, indépendamment de leur statut juridique.

Récemment, au Texas et en Virginie, aux États-Unis, deux citoyens mexicains ont été exécutés après avoir épuisé tous les recours pour que leur peine soit commuée. Dans aucun de ces deux cas, les détenus n'ont eu le bénéfice d'un contact avec le consulat de leur pays, en violation flagrante de l'article 36 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Cette irrégularité leur a sans doute coûté la vie. Il y a encore 35 Mexicains condamnés aux États-Unis et la plupart d'entre eux n'ont pas bénéficié de la protection diplomatique à laquelle ils ont droit. Le Texas a même justifié son omission en disant que cet État n'est pas partie à ladite Convention. Dans le cas de la Virginie, le Département d'État américain a présenté «toutes ses excuses» au Gouvernement mexicain, après l'exécution de son citoyen.

Le Mexique voudrait dénoncer, de cette tribune suprême de l'humanité, cette situation inqualifiable. Nous demanderons à la Cour interaméricaine des droits de l'homme de rendre un avis consultatif sur la licéité de l'application de la peine de mort quand on n'a pas respecté une convention internationale qui peut intervenir dans le processus juridique. À notre avis, on a violé l'esprit et la lettre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, dont la pertinence juridique a été établie par ledit tribunal.

Nous sommes convaincus que la présente session, avec de nouveaux dirigeants, avec l'inscription à son ordre du jour de différents rapports contenant des propositions concrètes pour faire avancer le processus de réforme — y compris celle présentée par le Secrétaire général lui-même le 16 juillet de cette année — nous place au seuil d'une nouvelle phase de l'évolution de cette Organisation.

Avec le même esprit de décision qui a invariablement accueilli tout effort pour faire régner le droit dans les instances internationales, le Mexique, en tant que Membre fondateur de l'Organisation, réitère sa pleine disposition à contribuer aux efforts que nous devons déployer pour relever ce défi.

Durant quelques années, dans l'examen de la question de la réforme, nous nous sommes contentés de veiller à la rationalisation des travaux de l'ONU en mettant en oeuvre des changements qui n'entraînent pas d'amendements de la Charte. Cependant, à cette croisée des chemins, nous devons voir quels sont les défauts majeurs qui ont empêché cette Organisation d'être plus efficace, afin de les régler.

Je voudrais réitérer quelques positions fondamentales du Mexique concernant la réforme de l'Organisation, ajouter quelques observations au sujet du programme présenté par le Secrétaire général, et évoquer quelques décisions que nous avons prises récemment.

Nous considérons que la règle de conduite fondamentale des pays dans leurs relations internationales doit être le respect scrupuleux des principes du droit consacrés dans la Charte, y compris les décisions que doit adopter le Conseil de sécurité concernant les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales.

Depuis 1945, le Mexique a contesté cette distinction entre membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, fondamentalement parce que l'existence de ces catégories crée une situation de discrimination, qui s'aggrave avec l'octroi du droit de veto aux membres permanents, privilège dont on a, en vérité, abusé en empêchant à maintes reprises le Conseil de sécurité d'accomplir sa mission première.

Nous estimons également que pour renforcer la capacité de l'ONU de prévenir les conflits et de régler ceux qui existent déjà, il faudra non seulement réformer l'ONU et revoir ses méthodes de travail, mais également renforcer les mécanismes de règlement des différends par des voies pacifiques.

Pour ce qui est des propositions du Secrétaire général, nous nous en félicitons et nous considérons avec un intérêt particulier l'idée de renforcer le Secrétariat général par la création d'un poste de vice-secrétaire général et d'une unité de planification stratégique. Nous pensons, cependant, que les mesures d'austérité doivent orienter le processus de réforme. Éviter les doubles emplois et veiller à mener à bien le programme de l'Organisation, tels sont les objectifs qui devront orienter nos travaux.

Le Mexique a affirmé à maintes reprises que la situation financière que traverse l'Organisation est due au non-respect des obligations établies dans la Charte. La situation financière actuelle n'est en rien liée au barème des quotes-parts. Pour y remédier, il faut simplement exiger le paiement intégral, à temps et sans conditions des quotes-parts que l'Assemblée générale assigne aux États Membres. S'il fallait réviser la situation financière, il va de soi que tous les pays Membres seraient disposés à le faire, à condition qu'on aboutisse à une solution équitable.

La crise financière que traverse l'Organisation ne doit pas nous amener à prendre des décisions qui transforment l'esprit de réforme que nous partageons. Poussée à l'extrême, cette logique exigerait que l'on désigne Ted Turner comme membre permanent du Conseil de sécurité, avec droit de veto. Nous remercions, bien entendu, M. Turner de sa générosité.

Nous envisageons avec inquiétude certaines des propositions qui visent à regrouper les organes subsidiaires du Conseil économique et social, comme c'est le cas pour la Commission des stupéfiants et la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, ce qui risque à notre avis de minimiser l'importance de ces questions. D'autre part, le fait de regrouper le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et le Centre pour les droits de l'homme renforcerait sans aucun doute ce domaine. Ainsi, tout en estimant que les nouvelles tâches qui seront confiées au Haut Commissaire devraient être conformes aux dispositions des instruments internationaux en vigueur et aux principes directeurs des organes compétents en la matière, nous appuyons fermement cette proposition. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Mary Robinson, en sa qualité de Haut Commissaire aux droits de l'homme.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Gouvernement mexicain a retenu de la déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio réunis le 24 août dernier à Asunción, au Paraguay, qui ont eu pour la première fois dans cette instance l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi sur ces

questions importantes, les éléments suivants sur lesquels je voudrais attirer l'attention.

La réforme du Conseil est nécessaire si l'on veut corriger les déséquilibres existant au niveau de sa composition actuelle, améliorer ses mécanismes de prise de décisions et pour faire en sorte que la conduite de ses travaux soit plus transparente. Une réforme qui aboutirait à traiter de manière inégale les pays développés et les pays en développement, ne serait pas acceptable. Le droit de veto devrait dans un premier temps se limiter au Chapitre VII de la Charte. Les questions de l'élargissement du nombre des membres, de la réforme des méthodes de travail et du droit de veto font partie intégrante de la réforme du Conseil et elles devraient être traitées dans le cadre d'un même accord; en d'autres termes, nous considérons qu'elles forment un tout indivisible.

Enfin, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio ont réaffirmé leur volonté de continuer à participer activement au Groupe de travail chargé de cette question en vue de parvenir à un accord général, et ils ont décidé de confier à leurs ministres des affaires étrangères

«la responsabilité de maintenir sur la question un dialogue ouvert qui tienne compte des intérêts régionaux et de rechercher la concertation à cet égard.»

La question de la représentativité, la légitimité politique, l'approche régionale et les solutions de consensus sont donc les éléments qui devraient inspirer les travaux actuellement entrepris.

Le Mexique tient à indiquer clairement qu'il est tout à fait disposé à siéger au sein d'un Conseil de sécurité élargi, rénové et représentatif, dans la mesure où les critères précités seront respectés. Cependant, la réforme du Conseil doit être un facteur de cohésion et elle doit jouer un rôle de catalyseur pour renforcer la coopération entre les pays. Aujourd'hui, il y a tant de formules différentes que l'examen de cette question risque de provoquer des divisions et d'exacerber les tensions.

Il est manifeste que la communauté internationale n'a pas encore trouvé la formule permettant de parvenir à un consensus sur un sujet aussi délicat. Des consultations supplémentaires seront nécessaires et il importera de mieux définir le sens profond de la réforme. Les États ne peuvent en aucun cas considérer la réforme du Conseil de sécurité comme une source de prestige national ni comme un moyen de consolider des hégémonies régionales. Quelle que soit la

réforme à adopter, elle doit être globale et doit renforcer les équilibres régionaux parfois si fragiles et vulnérables.

Il semble qu'à l'heure actuelle, les États Membres de l'ONU se sentent dans leur grande majorité menacés plutôt qu'optimistes à l'égard des propositions qui circulent au sujet de la réforme du Conseil de sécurité. Cela a donné lieu à une avalanche de pressions et d'attentes nationales et régionales où les intérêts de l'Organisation brillent par leur absence. C'est exactement le contraire de ce que nous entendons accomplir grâce à la réforme.

Il serait paradoxal autant qu'inacceptable que le problème essentiel posé par la réforme du Conseil de sécurité puisse avoir pour effet d'atomiser l'ONU au moment où l'unité d'intentions et la mise en commun des efforts sont plus importantes que jamais. Cette question est trop importante pour que nous la traitions à la hâte.

Le train des réformes proposées par le Secrétaire général peut aller rapidement de l'avant s'il est appuyé par un large consensus. Il semble que la question de la réforme du Conseil de sécurité n'a pas suscité le même degré d'entente. Nous pourrions d'abord avancer sur la première question, tout en continuant de réfléchir sur la deuxième question.

La séance est levée à 12 h 55.